



Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 1999
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Trente-neuvième session

7 juin-2 juillet 1999

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination : mise en oeuvre de l'Initiative spéciale
des Nations Unies pour l'application du nouvel Ordre du jour
des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90**

Rapport intérimaire sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Rapport du Secrétaire général

Le présent rapport, qui fait suite à la demande formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-huitième session, porte sur les progrès accomplis depuis le dernier rapport intérimaire (E/AC.51/1998/7) dans l'application de l'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique grâce aux mesures prises par les organismes des Nations Unies. Il examine également les problèmes de coordination qui se posent aux niveaux national, sous-régional et régional et décrit certaines des mesures prises en réponse aux observations et recommandations faites par le Comité à sa trente-huitième session.

* E/AC.51/1999/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Mise en oeuvre de l'Initiative spéciale depuis le dernier examen du Comité	4–111	3
A. Progrès d'ensemble	4–16	3
B. Gouvernance	17–24	4
C. Exploitation des technologies d'information aux fins du développement	25–33	6
D. Éducation	34–40	7
E. Santé	41–51	8
F. Questions relatives à la population et aux sexes/pécificités	52–62	10
G. Réduction de la pauvreté	63–71	12
H. Accès aux marchés et développement du commerce	72–77	13
I. Coopération et intégration régionales	78–84	15
J. Mobilisation de ressources accrues	85–91	16
K. Autres domaines prioritaires	92–111	17
III. Mise en oeuvre de l'Initiative spéciale : coordination aux niveaux national, sous-régional et régional	112–119	20
IV. Mesures prises comme suite aux recommandations du Comité à sa trente-huitième session	120–131	22
Annexes		
I. Programme de diversification économique en Afrique		25
II. Programme relatif à l'intégration et la coopération régionales : portée et contenu		28
III. Matrice des recommandations présentées par le Comité à sa trente-huitième session et suivi suggéré, à assurer conjointement par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique		32
IV. Indicateurs de résultats pouvant être utilisés pour contrôler la réalisation des objectifs correspondant aux domaines prioritaires de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique		35

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-huitième session, en juin 1998, visant à ce que lui soit présenté, pour examen à sa trente-neuvième session, en juin 1999, un nouveau rapport intérimaire sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/53/16¹, première partie, par. 333).

2. Le présent rapport porte sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale de juin 1998 à mai 1999. Il décrit les mesures prises pour donner effet aux recommandations formulées dans le rapport du Comité (A/53/16, première partie, par. 329 à 332), ainsi que les activités menées dans les deux domaines prioritaires que sont la diversification économique et la coopération et l'intégration régionales.

3. Le rapport est organisé comme suit : le chapitre II passe en revue les progrès accomplis depuis le dernier rapport dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale dans les domaines prioritaires, compte tenu des observations et des recommandations du Comité. Il est fondé essentiellement sur les informations présentées par les organismes chefs de file et les organismes participants. Le chapitre III traite des questions de coordination aux niveaux national, sous-régional et régional. Enfin, le chapitre IV décrit les mesures prises pour donner effet aux recommandations formulées par le Comité à sa trente-huitième session.

II. Mise en oeuvre de l'Initiative spéciale depuis le dernier examen du Comité

A. Progrès d'ensemble

4. Depuis la présentation du dernier rapport, des efforts considérables ont été faits pour consolider les résultats obtenus et continuer de progresser dans la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale. Des progrès notables ont été faits dans certains domaines – gouvernance, informatique au service du développement, éducation, santé et population et égalité entre les sexes. Une nette amélioration commence à se faire sentir dans d'autres secteurs, comme l'élimination de la pauvreté, le commerce, la diversification de l'économie, la coopération et l'intégration régionales, l'eau, l'environnement et la coopération Sud-Sud. Dans d'autres domaines encore, même lorsque des activités ont été entreprises, les informations

disponibles ne permettent pas encore d'évaluer pleinement leurs effets.

5. En ce qui concerne la gouvernance, la série des forums sur la gouvernance en Afrique, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), s'est poursuivie avec succès. Ces réunions ont facilité des échanges d'informations et de données d'expérience entre les gouvernements et les organisations de la société civile et ont contribué à créer des partenariats et à promouvoir la diffusion des «meilleures pratiques». Elles ont incité un certain nombre de pays à adopter une approche plus participative de la gouvernance.

6. En ce qui concerne le domaine prioritaire de l'exploitation des technologies de l'information aux fins du développement, pour lequel la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est organisme chef de file, des progrès sensibles ont été accomplis dans la mise en oeuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information et dans des secteurs clés, notamment le commerce électronique et la santé.

7. S'agissant du domaine prioritaire de l'éducation, pour lequel la coordination est assurée par la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les organismes des Nations Unies ont élaboré une stratégie commune pour favoriser la scolarisation des enfants dans les 16 pays d'Afrique où le taux de scolarisation primaire est le plus faible. Cette stratégie a été communiquée par chacun des organismes concernés à ses représentants de pays afin qu'elle soit mise en oeuvre sous la direction du coordonnateur résident.

8. Dans le domaine de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale ont aidé les pays africains à concevoir des réformes pour améliorer la qualité des services fournis en favorisant les échanges de données d'expérience entre les représentants des ministères de la santé et des finances de différents pays. L'organisation dans d'autres sous-régions de réunions sur la réforme du secteur de la santé, inspirées de celles de Cotonou et d'Addis-Abeba, tenues respectivement en septembre 1998 et en mai 1999, laisse espérer des progrès significatifs dans ce secteur.

9. La mise en oeuvre par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) du volet «population» de l'Initiative spéciale a contribué à améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et entre ceux-ci et d'autres partenaires. Elle s'est avérée particulièrement fructueuse. Les domaines d'intervention étaient, entre autres, les suivants : santé en matière de reproduction; réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles; action préventive et lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le

VIH/Sida; augmentation de l'utilisation des méthodes de contraception; problèmes de santé en matière de reproduction touchant les jeunes et les adolescents; éducation familiale sur les questions de population; information, éducation et communication au service de la santé en matière de reproduction; droits de l'homme, y compris les droits en matière de reproduction et les questions relatives aux femmes; formulation de politiques et programmes concernant la population, ou révision des politiques et programmes existants; renforcement des capacités nationales; mobilisation de ressources.

10. Des progrès considérables ont également été accomplis en ce qui concerne les politiques macroéconomiques, de nombreux pays africains ayant mis davantage l'accent sur le développement social. Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important. Une stratégie de mobilisation de ressources pour la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale, lancée par la Banque mondiale et le secrétariat de l'Initiative spéciale, est en cours d'application.

11. Depuis le dernier rapport présenté au Comité, de nouvelles activités ont été entreprises pour a) renforcer l'intégration de l'Initiative spéciale dans l'action des bureaux de pays participants; b) évaluer l'impact de l'Initiative spéciale sur les pays; c) organiser une exposition au Royaume-Uni, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, afin de mettre en valeur la collaboration des organismes des Nations Unies; d) mobiliser des ressources; e) resserrer la collaboration entre le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (Département des affaires économiques et sociales) et le secrétariat de l'Initiative spéciale.

12. Les informations fournies par les coordonnateurs résidents dans 18 pays (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe) montrent que la collaboration a accéléré la mise en oeuvre de l'Initiative au niveau des pays. Des séminaires et autres consultations entre équipes de pays ont permis de démontrer les avantages spécifiques que présente la participation active du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à l'Initiative spéciale. Ils ont fait ressortir aussi l'utilité d'échanges entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'Initiative spéciale, ce qui facilite les opérations sur le terrain et en renforce l'efficacité.

13. Le secrétariat de l'Initiative spéciale a entrepris d'évaluer, au niveau national, l'impact potentiel et effectif de l'Initiative en vue d'accroître sensiblement l'appui des organismes des Nations Unies aux priorités nationales de développement. En Zambie, un projet de collaboration a été

adopté lors d'un séminaire réunissant les représentants de plusieurs organismes des Nations Unies, y compris de la CEA et de son centre de développement sous-régional de l'Afrique australe, qui ont joué un rôle important.

14. Au niveau international, l'Association du Royaume-Uni pour les Nations Unies et le secrétariat de l'Initiative spéciale ont organisé à Londres, en décembre 1998, une exposition et un séminaire sur le thème «Initiative spéciale en faveur de l'Afrique : perspectives pour un partenariat mondial» (United Nations Special Initiative on Africa – Opportunities for global partnership), inaugurés par S. A. R. la Princesse Anne. La CEA, l'UNESCO, le FNUAP et la Banque mondiale ont participé à cette manifestation, à laquelle ont également pris part diverses organisations non gouvernementales et des organes de presse. Elle a fait ressortir la collaboration entre les organismes des Nations Unies, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la gouvernance, du secteur privé et de l'informatique.

15. À la suite d'une première réunion consacrée à la mobilisation de ressources, organisée en octobre 1998 par la Banque mondiale et le secrétariat de l'Initiative spéciale, un rapport a été transmis aux présidents du Comité directeur du Comité administratif de coordination (CAC) et de nombreux membres, notamment le PNUD, l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP et l'OMS. Une deuxième réunion, prévue en 1999, servira à préparer la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources qui sera soumise pour examen au Comité directeur du CAC.

16. Le Bureau du Coordonnateur spécial et le secrétariat de l'Initiative spéciale ont poursuivi leur collaboration sous diverses formes – établissement de rapports, échanges d'informations et réunions conjointes.

B. Gouvernance

17. Les deux organismes chefs de file pour le volet «gouvernance», le PNUD et la CEA, ont axé leur action sur le renforcement de la formule des forums sur la gouvernance en Afrique, qui vise à aider les gouvernements et les organisations de la société civile à parvenir à un consensus par le dialogue, à renforcer les capacités, à améliorer la coordination au sein des pays et à accroître la mobilisation des ressources en faveur des programmes de gouvernance, et, partant, à renforcer l'action et la capacité des pays africains en vue d'une bonne gestion des affaires publiques.

18. S'appuyant sur les résultats du premier Forum tenu en juillet 1997 à Addis-Abeba, le deuxième Forum, organisé à

Accra en juin 1998, a essentiellement porté sur la responsabilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques et la fonction publique, l'accent étant mis sur la nécessité de lutter contre la corruption. Il a réuni 80 participants, hauts fonctionnaires de 10 pays africains, représentants d'organisations de la société civile et experts des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. Les participants ont estimé que les forums devraient servir à mobiliser en permanence un appui permettant de mieux coordonner et cibler les efforts déployés pour améliorer la gouvernance sur le continent. Le prochain Forum, qui se tiendra à Bamako en juin 1999, portera sur la gouvernance et la gestion des conflits; les préparatifs sont confiés à une équipe spéciale du Siège.

19. Une réunion sur la compréhension et la maîtrise des différends, financée par le PNUD et parrainée par l'African Centre for Development and Strategic Studies, s'est tenue à Bamako en novembre 1998. Les participants ont examiné les rapports présentés par six pays (Angola, Burundi, Libéria, Mali, Rwanda et Sierra Leone) sur des différends qui avaient entraîné une guerre et, dans certains cas, un génocide. Ils ont souligné qu'il importait de mieux comprendre la genèse des différends; si chaque différend avait ses caractéristiques propres, certaines causes – absence de véritable projet politique, mauvaise gouvernance, notamment en ce qui concerne la transparence et la responsabilité, non-respect des droits de l'homme, pauvreté généralisée, distribution inéquitable de la richesse et des ressources, exclusion sociale et culturelle qui conduit à des affrontements entre ethnies – étaient communes à tous. Les conclusions de la réunion serviront de base aux débats du troisième Forum.

20. Dans le cadre des forums sur la gouvernance, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales prêtent un appui à un projet d'inventaire sur la gouvernance en Afrique, qui porte sur neuf pays (Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Madagascar, Mali, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Togo). Ce projet consiste à compiler, pour chaque pays, des bases de données et des analyses sur les activités de gouvernance, afin d'améliorer la coordination et la mobilisation des ressources, et à renforcer la capacité de chaque pays de prendre la direction de son projet de gouvernance afin de le mener jusqu'au bout. Par ailleurs, le PNUD s'efforce de définir des critères permettant d'évaluer les progrès accomplis dans différents domaines, comme la capacité nationale, la coordination et la mobilisation des ressources.

21. Les donateurs, en particulier la Norvège, la Suisse et la Communauté européenne, ont offert d'importantes contributions dans le cadre des forums. Le Japon a aussi annoncé des contributions lors du deuxième Forum et de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Les forums suscitent de plus en plus d'intérêt et deviennent un point de référence utile pour la communauté internationale de partenaires du développement. Compte tenu de l'importance donnée par l'Initiative spéciale à la création de synergies entre organisations, la CEA et le PNUD se sont efforcés de resserrer leur collaboration avec la Banque mondiale, la Coalition mondiale pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le secrétariat du Commonwealth et d'autres organismes gérant des programmes de gouvernance en Afrique. Le PNUD, par exemple, a choisi de collaborer avec la Banque mondiale dans deux domaines, la réforme de la fonction publique et l'évaluation des activités de renforcement des capacités. Il a aussi lancé en Mauritanie, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un programme participatif de développement et de gouvernance.

22. Le Secrétaire général ayant suggéré que l'on étudie les moyens d'appliquer des mesures de transparence et que l'on encourage l'adoption de budgets militaires compatibles avec les besoins du développement en Afrique, le PNUD va lancer le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement. Le programme dispose au total d'un budget de 5 milliards 229 millions de dollars pour la période 1999-2003, auquel ont contribué le PNUD (1,9 million de dollars), la Norvège (1 million de dollars), la Suède (1 million de dollars), la Belgique (565 000 dollars), le Royaume-Uni (500 000 dollars) et le Canada (264 000 dollars). Consacré aux problèmes de sécurité et de développement liés à la prolifération des armes légères et de petit calibre, il fonctionnera en collaboration avec les gouvernements, les organisations compétentes, telles que l'OUA et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des organisations non gouvernementales et des fournisseurs d'armes pour appuyer la mise en oeuvre du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, adopté par les États de la CEDEAO en 1998.

23. Dans le domaine de la gouvernance toujours, le PNUD a récemment conclu un accord avec le Gouvernement mozambicain au titre duquel le PNUD fournira une assistance technique et financière à l'occasion des élections multipartites qui seront organisées, pour la deuxième fois, en octobre 1999. Il contribuera à renforcer la Commission électorale nationale et le secrétariat de l'Administration électorale et à coordonner l'assistance fournie par les donateurs internationaux, qui devrait être de l'ordre de 40 millions de dollars. En Zambie, le PNUD a contribué à un projet, d'une valeur de 6,6 millions de dollars, qui consistait à fournir du matériel pour les élections locales et à offrir un appui logistique aux organisations non gouvernementales locales surveillant les élections.

Au Burundi, il a élaboré un programme de formation d'un montant de 1,9 million de dollars visant à améliorer l'appareil judiciaire et à moderniser les organismes gouvernementaux. Au Lesotho, il a fourni 500 000 dollars pour promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie dans le cadre d'un projet conçu pour améliorer le système judiciaire, promouvoir les droits de l'homme et favoriser la participation politique, ainsi que pour renforcer la commission électorale indépendante de façon à garantir des élections libres et régulières.

24. Organisme chef de file pour la mise en oeuvre du volet de l'Initiative spéciale «Consolidation de la paix, règlement des conflits et réconciliation nationale : communications au service de la consolidation de la paix», l'UNESCO a mené des études sur les communications et la consolidation de la paix au Burundi, en Éthiopie, au Libéria et au Mali. Il a organisé, en Éthiopie, au Libéria et au Mali, des ateliers nationaux dont les participants ont examiné les résultats de ces études et ont formulé des recommandations en vue de l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'utilisation des moyens de communication au service de la paix. Un document de stratégie sur les moyens de communication au service de la paix sera publié vers le milieu de l'année.

C. Exploitation des technologies d'information aux fins du développement

25. Dans le cadre du sous-programme intitulé «Exploitation des technologies d'information aux fins du développement», d'importantes activités ont été menées en 1998 au titre de l'«Initiative société africaine à l'ère de l'information : cadre d'action pour la mise en place et la gestion de l'infrastructure de l'information et de la communication en Afrique», qui avait été adoptée par la Conférence des ministres de la CEA en 1996.

26. L'Initiative société africaine à l'ère de l'information est exécutée aux niveaux national, sous-régional et régional, l'accent étant mis sur les domaines suivants : sensibilisation de la société à l'ère de l'information, politiques générales, infrastructures et connectivité, applications sectorielles, mise au point des contenus, politiques, stratégies et plans nationaux relatifs aux infrastructures de l'information et de la communication, et démocratisation de l'accès à l'information. Tout au long du processus, la CEA est conseillée par le Comité consultatif technique africain, qui regroupe des experts africains spécialistes des divers domaines formant les volets de l'Initiative. Des liens de partenariat ont également été établis avec des organismes multilatéraux et bilatéraux, des organisations non gouvernementales et le secteur privé, par l'intermédiaire d'abord du Comité régional de coordina-

tion de l'Initiative puis, depuis 1997, du Groupe de partenaires pour les technologies de l'information et de la communication en Afrique, qui tient à jour un site Web commun et une base de données sur les projets. Parmi les projets entrepris en commun, on compte notamment des ateliers sur les politiques générales et la sensibilisation, des projets relatifs à des centres de formation technologique et l'organisation de grandes conférences telles que la Conférence sur la connexité planétaire et l'Afrique, tenue à Addis-Abeba en juin 1998. La CEA travaille avec le Groupe de partenaires au sein de l'Alliance mondiale pour le savoir.

27. Pour mettre en oeuvre l'Initiative société africaine à l'ère de l'information, la CEA exécute les activités suivantes : diffusion d'information (sur le site Web, en utilisant des listes de diffusion électroniques, sur support papier et sur CD-ROM), services consultatifs, ateliers, séminaires et conférences. Elle offre des services consultatifs portant sur cinq des domaines fondamentaux définis par l'Initiative, en particulier sur l'élaboration de politiques et de plans nationaux relatifs aux infrastructures de l'information et de la communication, l'amélioration des applications sectorielles des technologies de l'information et de la communication, surtout aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la statistique, de l'agriculture et du commerce, et le perfectionnement du personnel et l'amélioration des infrastructures des télécommunications. Ces services portent également sur la mise au point d'applications sectorielles (pour l'enseignement à distance, le commerce électronique, la santé, la statistique et l'agriculture) et celle des contenus (en particulier des sites Web). Les ateliers et séminaires couvrent des thèmes très variés, notamment les technologies de l'Internet, la création de réseaux nationaux et les systèmes d'information utilisant le Web, les aspects économiques de l'Internet et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la statistique, du commerce et de la santé.

28. Des résultats tangibles ont été obtenus dans l'élaboration de plans nationaux relatifs aux infrastructures de l'information et de la communication et de cadres d'action nationaux. L'exécution de l'Initiative est très avancée au Mozambique, en Ouganda et au Sénégal et l'élaboration de cadres nationaux a commencé en Éthiopie, en Namibie et au Rwanda. Des progrès non négligeables ont été accomplis au cours de la période considérée dans l'exploitation des technologies de l'information aux fins du développement dans les secteurs clefs, en particulier dans leur application au commerce et à la santé.

29. Sept pays (Burkina Faso, Éthiopie, Gambie, Mauritanie, Namibie, Nigéria et Tchad) participent au projet Initiative Internet pour l'Afrique du PNUD, conçu pour renforcer les

capacités et la connectivité. L'Angola et le Rwanda devraient se joindre à eux d'ici peu.

30. L'UNESCO a mis en train une série d'activités dans ce domaine. Deux projets pilotes pluridisciplinaires portant sur des centres de formation technologique ont été lancés au Mali et en Ouganda avec l'appui de l'Agence danoise de développement international (DANIDA), et trois projets, pour le Bénin, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie, ont été mis au point pour être exécutés au début de 1999.

31. S'agissant de la constitution de réseaux, des stages sous-régionaux de formation ont été organisés à Bulawayo (Zimbabwe) en août 1998, à Libreville en octobre 1998 et à Niamey en novembre 1998, les deux derniers sous les auspices de l'Institut africain d'informatique. Un deuxième projet pilote, portant sur la création de réseaux pour la formation d'enseignants africains, a été lancé au Sénégal et un contrat a été conclu pour la création d'un site Web des 50 meilleurs sites Web africains dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

32. L'UNESCO et la CEA ont aidé le Gouvernement rwandais à organiser un atelier national sur les politiques relatives à la télématique (novembre-décembre 1998). Une anthologie pour le Sahel sur support électronique a été constituée; elle fera l'objet d'une mise au point finale et sera distribuée au début de 1999.

33. Une réunion sur la communication aux fins du développement, qui a regroupé 30 ministres africains des télécommunications et 400 entreprises en tête du marché, a été organisée en 1998. Elle devait permettre d'examiner toutes les options en matière de connectivité et les utilisations possibles de l'informatique au service du commerce et du développement. Les recommandations adoptées préconisaient l'examen et la révision des réglementations, l'accès universel, le financement, la mise en place de capacités et la formation, ainsi que l'harmonisation des approches concernant la connectivité. Les participants ont souligné que la participation du secteur privé était indispensable pour que ce secteur progresse.

D. Éducation

34. Pendant la période considérée, les activités entreprises au titre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique dans le domaine de l'éducation ont visé essentiellement à développer l'enseignement primaire dans 16 pays où les taux de scolarisation primaire sont faibles, à savoir l'Angola, le Burkina Faso, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie et le Tchad, et à étendre l'éducation de base à tous les enfants africains. Des activités mises en place dans des pays plus avancés, comme le Zimbabwe par exemple, bénéficient également d'un financement dans le cadre de l'Initiative spéciale.

35. Un groupe de travail technique, créé comme suggéré lors des débats du Comité du programme et de la coordination à sa trente-huitième session et composé de représentants de l'UNESCO, du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de la Banque mondiale, s'est réuni à New York, en septembre 1998, pour examiner les progrès accomplis et accélérer l'exécution d'un plan d'action en faveur de l'éducation (stratégie relative aux pays à faible taux de scolarisation) dans les 16 pays cités ci-dessus. Le groupe de travail a décidé qu'à l'avenir, les organismes participant à l'application de la stratégie soumettraient un rapport commun au Comité directeur du Comité administratif de coordination (CAC) et que lui-même, lors de ses prochaines réunions, centrerait ses travaux sur trois questions fondamentales, à savoir a) les incidences actuelles des divers cadres, tels que les programmes d'investissements sectoriels et les plans d'action sectoriels, sur la stratégie relative aux pays à faible taux de scolarisation et la définition de modalités permettant de surmonter les obstacles à leur application, b) la mobilisation de ressources supplémentaires et c) le suivi de la mise en application de la stratégie.

36. L'UNICEF, qui a coprésidé avec le secrétariat de l'Initiative spéciale la réunion du groupe de travail technique, tenue en septembre 1998, a pu constater, grâce à une enquête réalisée par ses bureaux établis dans tous les pays à faible taux de scolarisation, que ces pays étaient très désireux de participer aux activités menées dans ce domaine. Comme dans presque tous les pays concernés l'UNICEF participe déjà activement à des activités similaires avec l'UNESCO et la Banque mondiale, il a demandé à ses bureaux extérieurs de se mettre en rapport avec leurs interlocuteurs au sein des gouvernements, à la Banque mondiale et à l'UNESCO afin d'arrêter la démarche à suivre à l'avenir.

37. Dans son programme et budget approuvés pour 1998-1999, l'UNESCO a augmenté les ressources consacrées à l'éducation de base pour tous les enfants africains, ce qui lui a permis de contribuer concrètement à la mise en oeuvre de la déclaration d'engagement adoptée par la Conférence des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique à sa septième session, en établissant, à son bureau de Pretoria, un secrétariat chargé d'aider le Comité intergouvernemental à appliquer les recommandations de la Conférence et en créant un Institut international de développement des capacités, chargé de mettre l'éducation de base à la portée de tous les enfants africains et d'en améliorer la qualité.

38. Plus précisément, l'UNESCO, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale, aide le Gouvernement du Burkina Faso à mettre en place un plan décennal intitulé «L'éducation de base pour tous» (1998-2007). Avec le PNUD et la Banque mondiale, elle a offert une assistance au Gouvernement sénégalais en 1998 pour l'élaboration d'un programme décennal en faveur de l'éducation de base, qui devait être présenté lors d'une table ronde de bailleurs de fonds. L'UNESCO a continué de participer à l'élaboration et à la réalisation d'activités faisant partie du programme de développement du secteur de l'éducation en Éthiopie. Elle continue d'accorder la plus haute priorité aux possibilités pour les «exclus» d'accéder à l'éducation de base, en prêtant une attention particulière aux filles et aux femmes des zones rurales. Avec la Banque mondiale, l'UNESCO a joué un rôle déterminant dans le lancement d'un programme visant à améliorer les perspectives de l'enseignement primaire dans les zones rurales dans six pays africains (Éthiopie, Guinée, Mali, Ouganda, Sénégal et Zambie). Des études de cas ont été réalisées et leurs conclusions ont été présentées et examinées lors d'un séminaire commun UNESCO/Banque mondiale, tenu en Zambie en décembre 1998.

39. Dans le domaine de l'éducation de base pour tous les enfants africains, l'UNESCO a mis l'accent sur l'action en faveur de l'éducation préscolaire et les besoins éducatifs spéciaux, appelant l'attention de ses partenaires au sein de l'Initiative spéciale sur la nécessité de mettre au point des activités conjointes dans ces deux secteurs. Pour ce qui est de l'éducation préscolaire et de l'éducation familiale, l'UNESCO exécute pour les pays francophones d'Afrique de l'Ouest trois projets qui ont pour objet de renforcer les capacités nationales et régionales dans les domaines de la recherche, de la formation et de la programmation. Le premier projet, intitulé «Clos d'enfants», couvre le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Tchad et vise à faire participer les femmes à la création de structures novatrices d'éducation préscolaire. Le deuxième projet porte sur la création au Mali d'un Centre

régional de ressources pour la petite enfance en Afrique francophone, et le troisième projet vise à mettre en place un Réseau africain francophone de la prime enfance auquel participeraient le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Sénégal et le Tchad. L'UNESCO en est à la deuxième phase (1998-1999) d'un programme destiné à permettre à un plus grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes ayant des besoins éducatifs spéciaux d'accéder à la scolarisation et à un enseignement de qualité. Le projet, qui couvre le Burkina Faso, la Guinée et le Mali, est financé par le Danemark, la Norvège et la Finlande. Un projet similaire, financé par le Portugal, existe pour les pays lusophones (Angola, Guinée-Bissau et Mozambique).

40. Ces activités menées par les organismes des Nations Unies en vue d'élever le taux de scolarisation primaire et de donner à tous les enfants africains l'accès à une éducation de base ont permis de faire les constatations suivantes : a) dans les 16 pays choisis, malgré les résultats tangibles obtenus, les taux de scolarisation primaire et les taux d'alphabétisation sont très inquiétants; la proportion des enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés reste très élevée et le taux de scolarisation des filles demeure faible dans de nombreux pays; b) les efforts donnent de bien meilleurs résultats quand les institutions internationales travaillent avec les pays concernés. Le mémorandum commun adressé par l'UNESCO, le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale à leurs représentants, coordonnateurs et chefs d'équipes spéciales au sujet de l'Initiative spéciale devrait contribuer à accroître l'efficacité des mesures prises dans le secteur de l'éducation.

E. Santé

41. En tant que principaux responsables du volet santé de l'Initiative spéciale qui est prioritaire, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale ont mobilisé des ressources afin de faciliter les travaux prévus. L'OMS a travaillé à l'élaboration d'un projet de protocole sanitaire complétant le Traité instituant la Communauté économique africaine et le Protocole sur les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales.

42. La première réunion du groupe chargé des questions sanitaires s'est tenue au Bénin en novembre 1998 et a rassemblé des ministres et des hauts fonctionnaires chargés de la santé et des finances, des associations civiles et des représentants du secteur privé de 14 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo). Des représentants des organismes

assurant la coordination (OMS, Banque mondiale, UNICEF, FNUAP, Banque africaine de développement, PNUD et UNESCO) ont également assisté à la réunion.

43. L'objectif était de mieux faire connaître l'Initiative spéciale pour l'Afrique et de dresser un bilan des réformes et des programmes en matière de santé avec les délégations dépêchées par les ministères de la santé et des finances. Des activités de suivi visant à traduire les idées générales en initiatives nationales concrètes sont actuellement en cours. Une deuxième réunion devrait rassembler à Addis-Abeba, en mai 1999, des participants venant de pays différents qui débattront du même thème. Une troisième réunion, qui sera probablement la dernière de la série, est prévue pour les pays d'Afrique australe en septembre 1999.

44. Les participants à la réunion organisée au Bénin se sont accordés à dire qu'une réforme du secteur de la santé ne pouvait aboutir si les conditions suivantes n'étaient pas réunies : une volonté politique; une conception d'ensemble des soins; la recherche d'un consensus, en particulier avec les partenaires extérieurs; des ressources budgétaires correctement ciblées, notamment pour financer les mesures sanitaires préventives et les soins de santé primaires; la prise en compte des besoins des zones rurales; l'existence de sources de financement diversifiées; l'exploitation d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés, comme les taux de morbidité par sexe et par âge; et l'éradication des maladies endémiques.

45. Ils ont recommandé d'établir, en collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays déployés par les organismes des Nations Unies, un plan d'action en matière de santé similaire à ceux existant en matière d'éducation primaire, qui soit susceptible de recevoir l'appui des chefs de projet de la Banque mondiale. Ils ont également demandé que le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale et de la Norvège visant à financer les activités en amont soit complété par d'autres ressources.

46. La lutte contre le sida en Afrique est devenue l'une des priorités des organismes des Nations Unies. Avec environ 10 % de la population mondiale, l'Afrique compte 63 % des cas mondiaux de sida. Vingt et un millions d'Africains sont actuellement atteints du sida et en moyenne plus de 3 800 adultes contractent l'infection chaque jour. Environ 87 % de l'ensemble des enfants séropositifs vivent en Afrique et plus de 8 millions sont devenus orphelins à cause du sida. La pandémie a provoqué une diminution de l'espérance de vie de 10 à 17 ans dans certains pays. Au Zimbabwe, pays le plus touché, l'espérance de vie a reculé de plus de 20 ans. Dans plusieurs pays (Botswana, Burundi, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie et Zim-

babwe) et certaines capitales, comme Abidjan, Addis-Abeba, Nairobi et Ouagadougou, le sida a remplacé le paludisme ou d'autres maladies comme principale cause de mortalité des adultes entre 15 et 49 ans.

47. Dans plusieurs pays africains, le sida menace d'annuler ou a déjà réduit à néant les progrès accomplis ces 30 dernières années avec l'aide de l'UNICEF et d'autres partenaires de développement en matière de mortalité infantile et de qualité de vie. Membre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), l'UNICEF a aussi cherché à appuyer le Partenariat africain de lutte contre le sida (Africa AIDS Partnership). Il a ainsi intensifié ses activités de lutte contre la pandémie en Afrique en déployant plus de ressources, en formant des axes de réflexion et proposant des stratégies applicables aux programmes consacrés au sida en collaboration avec l'OMS et la Banque mondiale, en mettant au point des indicateurs concernant la santé en matière de reproduction et le sida avec le FNUAP, et en appuyant, avec le concours du PNUD, l'initiative des maires africains contre le sida. L'UNICEF travaille avec le Ministère britannique du développement international, le Bureau suédois du développement international, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et d'autres organismes en vue d'organiser une réunion des donateurs bilatéraux en avril 1999. En collaboration avec l'OMS et l'ONUSIDA, il met également au point une documentation relative au Partenariat africain de lutte contre le sida dans le cadre de la prochaine réunion des ministres de la santé organisée par l'OUA en avril 1999 et de celle des ministres des finances et de la planification qui se tiendra sous l'égide de la CEA en mai 1999. En consultation avec les autres membres d'ONUSIDA, l'UNICEF a assuré le rôle de chef de file en matière d'appui sur le terrain à des initiatives visant à réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant, objectif prioritaire en Afrique australe et en Afrique de l'Est où, dans au moins cinq pays, on estime qu'une femme enceinte sur cinq est séropositive.

48. L'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale collaborent étroitement à une action de prévention et de lutte contre le paludisme. L'UNICEF participe à l'initiative Faire reculer le paludisme et assume le rôle de chef de file sur le terrain en vue de répandre auprès de la population l'usage de moustiquaires imprégnées d'insecticides et de veiller à la disponibilité d'antipaludéens. Il apporte son appui à l'initiative de la Banque mondiale en matière de lutte contre le paludisme en Afrique, en prenant part notamment aux diverses missions organisées par la Banque dans de nombreux pays subsahariens. L'initiative Faire reculer le paludisme vise à réduire de 50 % d'ici 2010 et de 75 % d'ici 2015 le nombre de décès dus à la maladie. L'UNICEF voit dans le regain d'intérêt des

donateurs pour la lutte contre le paludisme une excellente occasion de contribuer à éliminer l'un des principaux facteurs de mortalité maternelle et infantile en Afrique.

49. L'UNICEF, l'OMS, le FNUAP et la Banque mondiale poursuivent leurs efforts de réduction de la mortalité maternelle, qui est étroitement liée au VIH/sida et au paludisme en Afrique, et de lutte contre la mutilation sexuelle des femmes. En collaboration avec ces mêmes organismes, l'UNICEF a appuyé une vaste gamme de programmes opérationnels et de mesures en faveur du développement : mécanismes décentralisés de surveillance de la mortalité maternelle, amélioration de l'alimentation des femmes enceintes et établissement de réseaux de communication et de transport collectifs permettant d'avoir accès aux soins obstétricaux d'urgence. L'UNICEF a fait de la lutte contre la mutilation sexuelle des femmes une priorité régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et a joué un rôle décisif dans l'adoption récente d'une loi interdisant cette pratique au Sénégal. Le Fonds et l'OMS participent également à l'Initiative de Bamako et à d'autres initiatives en matière de réforme du secteur de la santé en Afrique. L'Initiative de Bamako et d'autres initiatives africaines similaires ont fait l'objet d'une évaluation en mars 1999 à l'occasion d'une réunion rassemblant 46 pays africains à Bamako.

50. L'UNICEF a récemment décidé de réaffecter environ 7 % de la masse commune des ressources à des programmes auxquels doit être donnée une nouvelle impulsion en 1999 et 2000. L'Afrique subsaharienne a bénéficié des deux tiers de ces fonds, soit quelque 14 millions, qui ont pour l'essentiel été consacrés à des programmes de lutte contre le sida et le paludisme et à des campagnes de vaccination visant notamment à éradiquer la poliomyélite.

51. La Banque mondiale et l'OMS s'efforcent de mobiliser des ressources afin de lever certains obstacles entravant l'établissement de stratégies d'investissement sectoriels, mécanismes par lesquels transite la majeure partie de l'aide financière provenant de sources externes. L'élaboration et l'exécution des stratégies d'investissement sectoriels relèvent des gouvernements qui travaillent en collaboration avec les organismes partenaires externes implantés dans les pays intéressés.

F. Questions relatives à la population et aux sexes/pécificités

52. En tant qu'institution chargée au premier chef de la composante population de l'Initiative spéciale, le FNUAP a recensé, en collaboration avec d'autres institutions, les problèmes de population prioritaires sur lesquels une action conjointe et coordonnée d'organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires peut avoir une incidence positive, porteuse de valeur ajoutée. Il s'agit notamment de la santé génésique; de l'éducation; de la formulation/révision de politiques et de programmes relatifs à la population; de la collecte de données de référence, de données ventilées par sexe sur les services sociaux de base et de données démographiques, à des fins de planification, de suivi et d'évaluation; du renforcement des capacités nationales; et de la mobilisation des ressources.

53. La santé génésique, y compris la prévention du VIH/sida est un élément clef du développement de l'Afrique subsaharienne. Les progrès réalisés ont été le résultat de la collaboration avec diverses organisations, dont l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale, UNAIDS, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PNUD, l'UNESCO et la Fédération internationale pour la planification familiale. C'est ainsi que l'application de la nouvelle politique de santé au Cameroun bénéficie du soutien du FNUAP, de l'UNICEF, de l'OMS et de la Banque mondiale. Dans de nombreux pays africains, dont la Namibie, le Ghana, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, la participation des hommes dans les services de santé génésique s'est développée avec succès. Des chefs religieux sont devenus des alliés importants et jouent un rôle majeur de sensibilisation sur les plans de la santé génésique, de la planification familiale et de l'hygiène sexuelle dans des pays comme le Ghana, la Namibie, le Niger, l'Ouganda et le Sénégal. Les composantes information, éducation et communication ont été intégrées dans les services de santé primaire en vue de la prévention et du traitement des maladies sexuellement transmissibles, une attention particulière étant portée à la prévention du VIH/sida.

54. Le FNUAP, en collaboration avec d'autres commanditaires de l'UNAIDS (UNICEF, PNUD, UNESCO, OMS et Banque mondiale), a aidé, aux niveaux régional et national, les gouvernements et les organisations non gouvernementales

dans les efforts qu'ils déploient pour prévenir et maîtriser le VIH/sida en Afrique. Dans le cadre de l'action en faveur de la démarginalisation des femmes et de l'égalité des sexes, le FNUAP, agissant conjointement avec le secrétariat de l'UNAIDS, a aidé les sociétés de femmes africaines anti-sida, qui ont organisé à Dakar, en décembre 1998, une conférence sur les femmes et le VIH/sida, à laquelle ont participé 28 pays africains. Toujours à Dakar, le FNUAP a apporté son soutien à une conférence internationale sur le VIH/sida dans les prisons africaines, tenue en février 1998, à laquelle ont participé 35 pays africains.

55. Le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO et la CEA ont collaboré dans des activités concernant la santé génésique chez les jeunes et les adolescents. Le FNUAP, l'UNICEF et la CEA ont organisé conjointement à l'occasion du quarantième anniversaire de la CEA un forum des jeunes auquel ont participé 22 pays africains. La Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, tenue à Lisbonne en 1998, a été organisée par le Département des affaires économiques et sociales, le FNUAP, l'OMS, l'UNESCO, UNAIDS et le Gouvernement portugais; 47 pays africains y ont participé. Le FNUAP, l'UNESCO et des donateurs bilatéraux ont par ailleurs apporté conjointement leur soutien dans divers domaines tels que la préparation à la vie de famille, les activités d'information, d'éducation et de communication, et les services de conseils et de planification de la famille destinés aux jeunes, dans des centres polyvalents de jeunes coordonnés par le Gouvernement, des donateurs et des organisations non gouvernementales. Malgré ces résultats, la région connaît encore des problèmes dus à un taux de couverture insuffisant, au manque de spécialistes de la santé génésique, ainsi qu'à la grande mobilité et à la forte réduction naturelle des effectifs.

56. Les conflits qui ont sévi dans plusieurs pays africains ont provoqué des déplacements de population, de sorte que le FNUAP a été amené à fournir un nombre croissant de services concernant la santé génésique aux personnes déplacées et aux réfugiés, notamment en Érythrée, Éthiopie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sierra Leone. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé avec les organisations intéressées (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale pour les migrations et Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), le FNUAP a aidé des pays qui se trouvaient dans des situations critiques. Il a organisé en octobre 1998 une réunion consultative qui devait permettre d'échanger des données d'expérience et de définir le financement et les stratégies de son aide dans les situations critiques. En outre, ses interventions ont permis de procéder à une évaluation rapide de la situation démographique des

personnes déplacées, qui a été à l'origine des appels interinstitutions des Nations Unies lancés au Burundi, pays où les donateurs se fondent sur les résultats de l'évaluation pour planifier leurs programmes d'intervention, et en Érythrée.

57. Au niveau national, on intègre de plus en plus les questions de population dans les politiques, plans et programmes de développement. L'exécution des programmes de population en Afrique va en s'améliorant, en raison a) d'une sensibilisation accrue des décideurs politiques et des chefs traditionnels et religieux aux problèmes de population – au total 22 pays ont officiellement adopté des politiques de population et 15 autres revoient leur législation en la matière en prenant en considération les objectifs et les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, et d'autres conférences; b) d'une plus grande participation des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales, des groupes de femmes, des groupes de jeunes et de collectivités locales à la conception et l'exécution d'activités concernant la population; et c) de l'augmentation du nombre d'experts dont disposent les pays pour mener à bien des activités liées à la population. La quasi-totalité des pays ont admis qu'un taux élevé de croissance démographique sans croissance économique parallèle constitue une contrainte majeure qui freine un développement économique et social continu et soutenu. Toutefois, l'exécution des programmes de population a été entravée par des situations d'instabilité politique et sociale, notamment au Congo, en Érythrée, en Éthiopie, dans la région des Grands Lacs, en République centrafricaine et en Sierra Leone.

58. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale, le FNUAP facilite et appuie la planification, la conduite, l'analyse et la diffusion des recensements dans 26 pays africains : sur ce point, il collabore avec le PNUD, la Banque mondiale, le Fonds arabe pour le développement économique et social, l'Agence australienne de développement international, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence suédoise de développement international, le Département du Royaume-Uni pour un développement international, l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'Union européenne et l'Allemagne, le Danemark, la France, la Norvège et les Pays-Bas. En outre, le FNUAP, en tant que membre du Comité interinstitutions de coordination des recensements pour l'Afrique subsaharienne, organise des réunions de coordination des recensements aux niveaux mondial et national, afin de mobiliser des ressources destinées à des opérations de recensement en Afrique. Le FNUAP collabore en outre avec le Département des affaires économiques et sociales et avec la Communauté de dévelop-

pement de l'Afrique australe dans la préparation de l'Initiative 2001, afin d'harmoniser les opérations de recensement dans les 14 États membres de la Communauté pendant la période 1998-2002. Le but visé est de renforcer les capacités de ces pays en ce qui concerne la collecte, le traitement et la diffusion des données, et en particulier la planification adéquate et la conduite en temps utile des recensements de population et de logement et les enquêtes à grande échelle.

59. Le FNUAP a mis en place un réseau des femmes africaines ministres et parlementaires, dans le but de promouvoir l'application du Programme d'action adopté par la Conférence du Caire et du Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing. En 1998, le FNUAP, en collaboration avec le Gouvernement mauricien, a apporté son soutien à une conférence de ce réseau, qui a réuni 123 participantes de 38 pays de l'Afrique subsaharienne. La Conférence avait pour objet d'évaluer et de renforcer le rôle que les femmes africaines ministres et parlementaires ont à jouer, en ce qu'il leur incombe de promouvoir la santé génésique et l'hygiène sexuelle et les droits en la matière, la démarginalisation des femmes et l'égalité entre les sexes. La Conférence a rappelé que les gouvernements africains devaient s'engager davantage à appliquer les accords résultant des conférences du Caire et de Beijing en faveur des Africains, notamment des femmes et des petites filles.

60. Entre autres activités qui correspondent au rôle de promotion du FNUAP, il faut citer la tenue à New York (décembre 1998) d'une réunion consultative consacrée à la mutilation génitale des femmes ou à d'autres pratiques traditionnelles nocives qui affectent les vies des femmes et des petites filles, ainsi que la tenue d'une réunion interinstitutions organisée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur l'élimination de la violence contre les femmes, à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars 1999) à New York.

61. Le FNUAP collabore avec le Département des affaires économiques et sociales, la CEA, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OMS et UNIFEM pour apporter un soutien technique aux pays de l'Afrique subsaharienne qui le demandent, par l'intermédiaire du système d'appui technique et de l'équipe d'appui technique. Le système d'appui technique a pour objet de mettre en place une capacité nationale et de contribuer à la viabilité des programmes nationaux de population dans le cadre d'un arrangement à trois niveaux. Outre qu'il contribue, par le biais de ses programmes de pays, à renforcer une capacité nationale en ressources humaines, le FNUAP apporte une aide au centre de formation de Maurice, ainsi

qu'aux centres régionaux de formation aux questions d'information, d'éducation et de communication, destinés aux pays francophones et anglophones et situés respectivement à Abidjan et à Nairobi. Dans le cadre de son action visant à établir une masse minimale de capacités en ressources humaines nécessaire pour assurer la durabilité, le FNUAP, en collaboration avec d'autres donateurs (par exemple l'OIT en Namibie) et le secteur privé, soutient des programmes de formation avant et pendant l'emploi.

62. La mobilisation de ressources destinées à l'Initiative spéciale a été l'un des aspects des activités générales de promotion du FNUAP et les fonds destinés aux activités soutenues par le FNUAP ont été imputés sur le budget ordinaire. Les montants affectés à l'application des programmes de population en Afrique n'ont cessé d'augmenter, passant de 81 millions de dollars en 1996 à 85,4 millions en 1997 et à 116,5 millions en 1998 (allocations). En outre, le FNUAP mobilise des ressources multilatérales et bilatérales pour compléter ses ressources ordinaires, afin de soutenir des programmes de population nationaux en Afrique.

G. Réduction de la pauvreté

63. Malgré la récente reprise économique, la pauvreté reste généralisée en Afrique; 300 millions d'Africains, soit plus de 40 % de la population du continent, vivaient avec moins de 1 dollar par jour. Leur nombre devrait augmenter, vu que l'on s'attend que le PIB de l'Afrique baisse de 3,5 % environ en 1999 et que l'Afrique connaît une croissance économique «non créatrice d'emplois».

64. L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies, relevant de la composante 15 de l'Initiative spéciale, a été créée en avril 1998 par le Comité directeur du CAC et a pour mandat d'étudier les problèmes concernant la réduction de la pauvreté, grâce à la promotion du secteur non structuré et d'activités génératrices d'emplois et de mettre au point un programme d'action visant à atteindre les objectifs de cette composante. Les membres de l'Équipe spéciale comprennent l'OIT et la CEA, en tant qu'organismes chefs de file, ainsi que le PNUD, la FAO, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI), l'UNESCO, le PAM, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et le Fonds international de développement agricole (FIDA) en tant qu'organismes d'appui. L'Équipe spéciale a établi un programme d'action comprenant les six sous-programmes suivants : création d'un environnement propice au développement du secteur informel; accès aux services financiers; éducation et formation; activités industrielles et production

manufacturière; activités rurales autres qu'agricoles et infrastructure. Les sous-programmes devraient être exécutés simultanément afin d'obtenir un impact maximal dans chaque pays africain.

65. Depuis l'adoption du programme d'action par le Comité directeur du CAC, des consultations constructives ont eu lieu. Une équipe spéciale s'est réunie en mars 1999 pour mettre en lumière les principaux obstacles, recenser les problèmes et élaborer des directives concernant la poursuite de l'application du programme d'action au niveau de chaque pays, ainsi qu'aux niveaux régional et sous-régional. L'Équipe spéciale a convenu de revoir le Programme d'action, en soulignant la valeur ajoutée inhérente à sa nature globale et les liens entre les six sous-programmes afin d'en accroître les effets de synergie, l'efficacité et l'impact. Pour que le Programme soit appliqué efficacement dans un pays, il importe que celui-ci en ait la maîtrise et l'appui politiquement; c'est pourquoi, il sera transmis, sous sa forme révisée, par les coordonnateurs résidents aux gouvernements des pays africains. Après un processus de sensibilisation et de promotion, qui devrait durer de six à 18 mois dans chaque pays, les plans d'action nationaux seront mis au point, en suite de quoi les ressources nécessaires seront mobilisées.

66. Indépendamment de l'Équipe spéciale, les organismes des Nations Unies ont entrepris, à titre individuel ou en coopération, des activités visant à réduire la pauvreté en Afrique. C'est ainsi que dans le domaine des microfinancements, la Banque mondiale, en coopération avec le PNUD et d'autres partenaires, apporte son soutien au développement d'établissements de microfinancement, par le biais de mécanismes tels que le Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres et le Comité pour le développement de la petite entreprise.

67. Le Bureau du Coordonnateur spécial a publié en 1998 un document rassemblant 14 études de cas d'efforts novateurs déployés par les Africains pour supprimer la pauvreté. L'intention était de diffuser les bonnes pratiques et approches visant à la suppression de la pauvreté, en se fondant sur les efforts déployés par les pays africains et leurs populations, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Le Bureau prépare actuellement des fiches récapitulatives concernant les microcrédits, le but étant de mettre au point des programmes et des pratiques de financement par microcrédits qui soient adaptés et appropriés à l'Afrique. Le Bureau a organisé en outre, en décembre 1998, une réunion afro-asiatique concernant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité dans le secteur non structuré en Afrique; cette réunion a été l'occasion d'échanger des expériences asiatiques et africaines sur cette question, et notamment sur

des stratégies de commercialisation dans le secteur non structuré.

68. L'approche de l'Organisation internationale du Travail concernant la formation au niveau communautaire destinée au secteur non structuré est une méthode utile appliquée par les pays africains pour générer des emplois et des revenus dans les zones rurales et urbaines. En outre, l'OIT a mis au point toutes sortes de programmes et initiatives concernant la création d'emplois par le développement des microentreprises, notamment un projet visant à renforcer la Confédération des organisations du secteur non structuré pour l'Afrique de l'Est et le programme «Des emplois pour l'Afrique».

69. L'Organisation internationale du Travail a par ailleurs des projets en cours, dans certains pays africains, concernant des travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'oeuvre. Ces projets ont pour objet de fournir des conseils, des informations et une formation concernant les activités à forte intensité de main-d'oeuvre, et d'apporter une formation et un support logistique aux entrepreneurs locaux et aux consultants qui interviennent dans l'exécution de programmes à intensité de main-d'oeuvre, et de permettre aux collectivités de déterminer et d'examiner en priorité les besoins en infrastructure qui ne peuvent être satisfaits par l'administration centrale. Les travaux d'infrastructure à forte intensité de main-d'oeuvre ont un double objet : créer des emplois et des revenus et mettre au point les infrastructures de base nécessaires aux activités de développement urbain et rural.

70. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a mis au point une série de programmes concernant des activités industrielles et manufacturières à l'intention du secteur non structuré dans sept pays pilotes d'Afrique, l'objectif étant de promouvoir un développement industriel durable, mené par le secteur privé, par le biais du programme Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique.

71. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a lancé des projets concernant le traitement et la conservation des produits alimentaires dans certains pays africains, avec un double objet : améliorer les disponibilités alimentaires et créer des emplois par la promotion d'activités rurales autres qu'agricoles.

H. Accès aux marchés et développement du commerce

72. Compte tenu de la demande présentée par le Comité directeur du CAC à sa septième réunion, la CNUCED, en consultation avec l'ONUDI, a organisé à Genève, en novembre 1998, une réunion interinstitutions sur le commerce,

l'investissement et le développement industriel en Afrique, à laquelle ont assisté des représentants de la CEA, de la FAO, de l'OIT, du FMI, de l'OMI, du CCI, de l'ONUDI, du PNUD et de l'OMC. La CNUCED a aussi entrepris une étude consacrée au coût élevé des transports en Afrique et à ses effets sur la compétitivité commerciale du continent, ainsi que sur le coût des importations et, par conséquent, sur la balance des paiements des pays.

73. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour la création de capacités humaines et institutionnelles pour aider les pays les moins avancés dans leur commerce et leurs activités liées au commerce (organismes participants : CNUCED, CCI, FMI, Banque mondiale, OMC et PNUD) a été approuvé à la Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, tenue à Genève en octobre 1997 sous les auspices de l'OMC. Chacun de ces six organismes a établi un programme tenant compte de l'évaluation des besoins présentée par 34 des pays les moins avancés. La deuxième phase – organisation d'une table ronde pour chacun de ces pays – est en cours. Seize pays africains parmi les moins avancés en sont à des stades divers de préparation de ces tables rondes : Angola, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Tchad, Togo et Zambie. Dans le cas de 11 de ces pays, la table ronde sera organisée au cours des 12 mois à venir. En ce qui concerne les autres pays qui ont indiqué leur intention d'organiser une telle réunion, on pourrait commencer par organiser une «réunion de lancement» à laquelle participeraient toutes les parties prenantes et qui servirait à renforcer les capacités, à accroître le sentiment d'appartenance et à faire connaître le Cadre intégré. Le Groupe de travail interorganisations sur le Cadre intégré, qui a tenu sa seizième réunion les 16 et 17 février 1999 au siège du FMI à Washington, a décidé d'établir dans ses grandes lignes la liste des éléments qu'un document de table ronde devrait contenir, liste qui serait communiquée aux pays les moins avancés lorsqu'ils demanderaient qu'on les aide à préparer la table ronde, ainsi qu'aux autres partenaires pour qu'ils présentent des observations; de demander au Groupe administratif du CIC de préparer un calendrier réaliste; d'organiser des «réunions de lancement», au cours desquelles les participants seraient informés des moyens d'action et des objectifs du Cadre intégré et recevraient des indications sur le processus de formulation d'un programme multiannuel efficace; et de créer un site Web qui permettrait de toucher un public plus large. Les informations reçues d'autres partenaires de développement pour inclusion éventuelle dans les programmes

multiannuels seraient présentées sur le site Web à la rubrique «Communications/information d'autres partenaires».

74. La FAO, l'OMPI et l'ONUDI ont fait savoir qu'elles souhaitaient participer plus activement au Cadre intégré. La première réunion du Groupe directeur du Fonds d'affectation spéciale commun du Programme intégré d'assistance technique s'est tenue en avril 1998, suivie par deux autres en juin et novembre 1998. Deux missions communes ont été entreprises dans sept pays de l'Afrique subsaharienne; au cours de ces missions, des plans nationaux d'exécution ont été adoptés en conjonction avec les comités directeurs nationaux, qui servent d'interlocuteurs aux trois organisations, étant composés de représentants du secteur privé et du secteur public et de la communauté des donateurs, y compris le PNUD, la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux, à des fins de coordination.

75. Entre autres activités majeures, il convient de citer aussi des consultations tenues entre l'OMC et les administrations douanières concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane et d'autres questions douanières; une étude sur la possibilité de mettre en place à Genève un mécanisme de communication et de discussion qui serait accessible, par Internet, à tous les pays participant au programme; la préparation de projets de rapport concernant les principaux produits exportés par les différents pays entre 1993 et 1997, fondés sur une analyse statistique du Groupe de la recherche et de l'analyse du CCI, en vue de formuler des matrices de produits exportables et de possibilités de débouchés; et fourniture de matériel et de documentation technique aux conseils nationaux de normalisation afin d'aider à renforcer la capacité des points nationaux d'information. Il convient tout particulièrement de mentionner le lancement par la CNUCED de sept monographies consacrées aux effets du système commercial multilatéral sur divers pays, afin d'aider les gouvernements à mieux comprendre cette question et, partant, de faciliter l'adaptation des politiques nationales de façon à les aligner sur les accords de l'OMC.

76. À une réunion organisée par le Secrétaire général en octobre 1998, le Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement de l'Afrique a souligné qu'il fallait aborder la question des droits élevés et de la progressivité des droits dont continuent d'être frappés certains produits intéressants les pays africains, par exemple les produits agricoles, les textiles et vêtements et le cuir. Il fallait aussi mettre en place une capacité de production permettant aux pays de tirer parti de nouveaux débouchés ou de marchés existants et rendre l'Afrique plus compétitive, notamment en améliorant la qualité des exportations, en renforçant l'infrastructure, surtout les transports, et en formant le personnel à la commercialisation et au conditionnement. Le Groupe a souligné la

nécessité d'accroître l'assistance technique liée au commerce dans le cadre du Programme intégré commun, l'importance de la diversification économique et la nécessité d'une amélioration des systèmes commerciaux régionaux et interrégionaux. Il s'est prononcé aussi en faveur de l'adoption de projets régionaux visant à réduire le coût des transactions et à aider les pays d'Afrique à s'intégrer à l'économie mondiale.

77. Lors d'une réunion entre le Secrétaire général et les représentants de pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, tenue en septembre 1998 après la parution du rapport sur l'Afrique que le Secrétaire général a soumis en 1998 à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (A/52/871-S/1998/318), les participants ont convenu qu'il était nécessaire d'accroître l'accès des exportations africaines aux marchés des pays industrialisés. Beaucoup ont noté que des efforts avaient déjà été faits dans le cadre de l'OMC et de la Convention de Lomé. En ce qui concerne l'investissement en Afrique, les participants ont souligné que les pays africains devaient créer un environnement favorable à cette fin. Il fallait aussi mettre au point une stratégie intégrée, de façon que le commerce, l'investissement et l'aide publique au développement contribuent tous aux mêmes objectifs, à savoir l'élimination de la pauvreté et l'intégration des pays à l'économie mondiale. Les éléments essentiels d'une stratégie de diversification économique, formulés par la CNUCED, sont exposés à l'annexe I du présent rapport.

I. Coopération et intégration régionales

78. À sa trente-huitième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé de nouveau qu'un programme de coopération et d'intégration régionales soit établi (A/53/16, première partie, par. 331). La CEA a déjà un programme bien développé dans ce domaine et il y consacre l'action de l'une de ses cinq divisions, la Division de la coopération et de l'intégration régionales.

79. Pour la mise en oeuvre de ce programme, la CEA coopère avec des acteurs régionaux clés, y compris des organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec d'autres acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies. Le programme de travail, qui repose sur le rôle de direction régionale confié à la CEA, offre un cadre utile à l'appui que les partenaires de l'Initiative spéciale peuvent offrir au continent dans ce domaine.

80. Les nombreuses institutions régionales en Afrique sont les éléments constitutifs de l'intégration régionale du continent. Celle-ci ayant été reconnue comme étant indispensable à la participation de l'Afrique à un environnement de plus en plus mondialisé, les institutions régionales jouent un rôle

accru dans la survie des petits pays d'Afrique. Il s'agit surtout des groupements économiques sous-régionaux, créés essentiellement pour réaliser des économies d'échelle par la mise en commun des marchés et des facteurs de production.

81. En mai 1997, la Conférence des ministres de la CEA a créé un organe subsidiaire, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, qui a repris les fonctions techniques précédemment assumées par l'ancienne Conférence des ministres africains chargés du commerce, de la coopération et de l'intégration régionale.

82. Le Comité facilitera les échanges de données d'expérience et de pratiques appropriées entre les communautés économiques régionales dans divers secteurs, y compris les suivants : a) harmonisation et rationalisation des institutions d'intégration régionale; b) propositions d'harmonisation des politiques microéconomiques et macroéconomiques des différents pays; c) études sur la possibilité d'établir des mécanismes d'autofinancement pour les communautés économiques régionales; d) mécanismes de compensation et de péréquation visant à favoriser le processus d'intégration économique; e) cadre analytique de l'évaluation des coûts et avantages de l'intégration économique régionale; f) libéralisation du commerce mondial, mondialisation et processus d'intégration régionale de l'Afrique; g) promotion du commerce intra-africain par la libéralisation du commerce, la mobilité des facteurs et la coordination des éléments complémentaires; h) effet des obstacles matériels, tarifaires et non tarifaires sur le commerce intra-africain, la mobilité des facteurs et les processus de développement régionaux; i) renforcement des institutions régionales par un appui technique et consultatif. La première réunion du Comité a eu lieu à Addis-Abeba du 27 au 29 avril 1999.

83. Les centres de développement sous-régionaux jouent un rôle clef en offrant des services plus efficaces aux communautés économiques régionales. Ils permettent à la CEA de suivre l'évolution de la situation dans les sous-régions, améliorant ainsi la portée de son action. Ils collaborent aussi avec différents partenaires afin d'identifier les principaux domaines intéressant la sous-région et d'offrir un appui technique. Ils facilitent l'établissement de réseaux et les échanges d'informations ainsi que la diffusion des recommandations et publications techniques de la CEA concernant les questions de coopération et d'intégration régionales, et mènent une action de promotion et de renforcement de la capacité par l'organisation de forums, de séminaires, de stages de formation et de missions consultatives menées auprès des communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Grâce à cette refonte au niveau sous-régional, qui a suivi la réforme de la structure et des programmes de la CEA opérée

en 1996, la CEA est mieux en mesure de soutenir les efforts de coopération et d'intégration au niveau sous-régional.

84. Un problème majeur pour la CEA est de savoir comment galvaniser les organismes des Nations Unies de façon qu'ils offrent un appui concerté visant à rationaliser et revitaliser le cadre institutionnel d'intégration économique et de développement en Afrique. La CEA estime qu'une approche globale exige que cette rationalisation touche non seulement les communautés économiques régionales, mais aussi les nombreuses institutions de développement africaines qui peuvent contribuer à la tâche d'intégration régionale. Le Traité d'Abuja identifie cinq groupements sous-régionaux touchant respectivement le nord, l'ouest, le centre, l'est et le sud du continent, mais il en existe actuellement une pléthore, de nombreux pays d'Afrique appartenant à deux, voire trois groupements. Il existe aussi toute une gamme d'organisations parrainées par la CEA, en collaboration avec des États membres et l'OUA, qui ont pour objectifs de renforcer la capacité dans des domaines stratégiques tels que la science et la technique, la télédétection, les études techniques et l'industrie manufacturière. Ces objectifs sont essentiels à la rationalisation des éléments constitutifs de la coopération et de l'intégration régionales. On trouvera à l'annexe II ci-après une description détaillée du programme de la CEA sur la coopération et l'intégration régionales.

J. Mobilisation de ressources accrues

85. À sa trente-huitième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'on intensifie les efforts pour établir et appliquer une stratégie de mobilisation des ressources, notamment en associant davantage les institutions de Bretton Woods (A/53/16, première partie, par. 332).

86. En octobre 1998, le PNUD, la CEA et la Banque mondiale ont organisé des journées de réflexion consacrées aux éléments clefs d'une stratégie de mobilisation des ressources. La question sera examinée de nouveau à la huitième réunion du Comité directeur du CAC qui doit se tenir sous peu. On escompte que ces efforts aboutiront à la formulation d'une stratégie novatrice. Pendant ces journées de réflexion, les participants ont noté qu'un certain nombre de pratiques appropriées, mises au point lors de la mise en oeuvre d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la gouvernance et de l'informatique, constituent la base de la formulation d'une stratégie durable qui sera mise à l'essai dans d'autres domaines prioritaires bénéficiant d'un soutien. Les stratégies concrètes de mobilisation des ressources appliquées dans les secteurs de la santé et de l'enseigne-

ment visent à réaliser les objectifs convenus lors de conférences des Nations Unies.

87. La mobilisation de ressources accrues permettant de réaliser les objectifs de l'Initiative spéciale est une responsabilité commune et elle devrait être composée des volets suivants : a) orientation nationale, suscitant chez les pays un sentiment d'appartenance et de contrôle, tenant compte des politiques, stratégies et programmes nationaux, reflétant un consensus réalisé à l'issue de consultations entre un grand nombre de parties prenantes, y compris des partenaires extérieurs, et bénéficiant pleinement de l'appui du Coordinateur résident et de l'équipe des Nations Unies dans le pays, au moyen du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement lorsque ces mécanismes sont en place; b) orientation multisectorielle, incorporant des objectifs découlant des recommandations des grandes conférences des Nations Unies, par exemple l'enseignement primaire universel et la réforme du secteur de la santé, et dénotant un accord conclu entre les organismes chefs de file et les organismes coopérants sur la base de consultations; et c) orientation multinationale, facilitant l'échange d'informations sur les pratiques appropriées en vue de régler les problèmes communs et de faciliter la diffusion des résultats obtenus.

88. La Banque mondiale, qui est l'organisation chef de file pour la mobilisation des ressources, souligne qu'il importe de distinguer entre a) l'appui marginal que l'on apporte à l'Initiative spéciale en mobilisant des ressources pour surmonter les obstacles entravant l'amélioration de la desserte, de la qualité et de l'utilisation de services essentiels ciblés (par exemple, les ateliers de santé multipays et les fonds d'affectation spéciale (7 millions de dollars) que la Banque mondiale et la Norvège ont établi à l'intention des services de santé et d'éducation), et b) la mobilisation générale des ressources extérieures (intellectuelles et financières) en faveur de programmes financièrement viables, techniquement rationnels et socialement équitables, visant à améliorer la desserte, la qualité et l'utilisation de services ciblés (par exemple les programmes d'éducation et de santé à l'échelle sectorielle en Éthiopie, dont le coût s'élève à 480 millions et 320 millions de dollars respectivement).

89. Le Fonds monétaire international (FMI) fournit une assistance financière aux pays africains pour appuyer leurs programmes d'ajustement structurel par l'intermédiaire de son Mécanisme élargi de crédit et ses dispositifs de réserve. Au 19 février 1999, il y avait 26 dispositifs [dont 21 dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)] dans les pays d'Afrique subsaharienne, représentant un engagement total de 2,22 milliards de DTS. Le solde non tiré s'élevait à 1 milliard 90 millions de DTS. Grâce à son rôle

de catalyseur, le Fonds aide également les pays africains à mobiliser des ressources additionnelles auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux.

90. En raison de l'effet inhibant du service de la dette sur la demande concernant les infrastructures sociales de base, toute stratégie de mobilisation des ressources devrait aller de pair avec un fort allègement de la dette. À cet égard, la coopération du FMI avec la Banque mondiale au titre de la FASR et l'établissement d'un cadre d'action visant à résoudre les problèmes de la dette extérieure en collaboration avec d'autres institutions multilatérales et des créanciers bilatéraux – l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés – sont très encourageants. Cinq pays africains (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mozambique et Ouganda) ont été les premiers pour lesquels on a envisagé d'alléger la dette au titre de cette Initiative, et des discussions préliminaires ont été tenues pour étendre l'opération à trois autres pays d'Afrique subsaharienne. D'autres réformes de l'Initiative, visant à accorder un allègement de la dette à davantage de pays, sont à l'examen.

91. Dans l'ensemble, une stratégie novatrice de mobilisation des ressources comportant les éléments indiqués ci-dessus fera ressortir à l'évidence la valeur de l'Initiative spéciale car elle fera apparaître l'évolution au niveau du pays, soulignera le fait que ce sont les autorités nationales qui formulent les programmes, et une meilleure coordination du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, ainsi que des partenaires extérieurs, à l'appui des priorités nationales. L'acheminement plus efficace de l'aide ne manquera pas d'influer positivement sur l'impact des efforts de développement, ce qui permettra de réduire le coût des transactions, d'accroître les ressources et de mieux utiliser les capacités nationales limitées.

K. Autres domaines prioritaires

1. L'eau

92. Nul ne saurait nier l'importance de l'eau dans le contexte du développement socioéconomique de l'Afrique (pour l'agriculture, l'industrie, le développement urbain, la production d'énergie hydroélectrique, la pêche en eau douce, les transports, les loisirs, la gestion des terres, l'assainissement et d'autres activités). Pour un fort pourcentage de la population africaine, l'approvisionnement en eau n'est ni salubre ni suffisant. D'après l'UNICEF, 50 % seulement de la population africaine totale avait accès à l'eau salubre au cours de la période 1990-1997.

93. Un Groupe de travail chargé de la question de l'eau, présidé par le Programme des Nations Unies pour l'environne-

ment (PNUE) et la Banque mondiale, est le principal organisme chargé de promouvoir la coopération dans ce domaine. Ce groupe de travail rassemble 10 organisations (PNUD, OMS, UNICEF, FAO, Organisation météorologique mondiale (OMM), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), CEA, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Université des Nations Unies (UNU) et Banque mondiale) et concentre ses activités sur l'application, au niveau des pays, de la stratégie de gestion des ressources en eau de la région de l'Afrique. Cette application se fait grâce à trois mécanismes de coopération reliés entre eux : a) la réforme des politiques de gestion des ressources en eau, qui porte sur les questions de politique générale et de réglementation de la gestion des ressources en eau aux niveaux national et international; b) le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui est axé sur la pauvreté rurale et les services d'approvisionnement en eau périurbains; et c) le plan de coopération pour l'irrigation à petite échelle et l'approvisionnement en eau, qui appuie l'irrigation à petite échelle dans 15 pays africains et les services urbains d'approvisionnement en eau et leur réforme, avec la participation du secteur privé.

94. Le Groupe de travail chargé de la question de l'eau a choisi quatre pays (Éthiopie, Mali, Mozambique et Ouganda) et le bassin du Zambèze pour mener une étude pilote axée sur la réalisation des objectifs de l'Initiative spéciale. Membre actif du Groupe de travail chargé de l'évaluation des ressources en eau, l'OMM a lancé, avec l'appui de la Banque mondiale, de la Commission européenne et du Gouvernement français, un programme mondial appelé Système mondial d'observation des cycles hydrologiques, dont l'objectif est de stimuler les activités d'évaluation des ressources en eau et de mettre en place et de renforcer les capacités dans tout le bassin du Zambèze, ainsi que la coopération régionale et internationale dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau. En Afrique, deux projets sont en cours d'exécution, un dans la région de la Méditerranée, avec la participation de trois pays africains, et l'autre dans la région de l'Afrique australe, avec la participation de 11 pays; d'autres sont prévus.

95. L'Organisation météorologique mondiale prévoit d'organiser des ateliers régionaux à l'intention d'experts nationaux participant à l'évaluation des ressources en eau, de leur présenter la publication OMM/UNESCO intitulée *Évaluation des ressources en eau – Manuel pour l'évaluation des capacités nationales*, et de les former à l'utilisation de la nouvelle méthodologie. Le premier atelier de la série a été organisé au Malawi en 1998 pour la sous-région de l'Afrique australe.

96. L'OMM aide aussi activement les pays africains à développer les capacités des services météorologiques et hydrologiques nationaux de fournir des informations et des services consultatifs aux utilisateurs, en particulier pendant la saison des pluies. Au niveau national, plusieurs projets sont en cours d'exécution, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires. Un projet PNUD/OMM a été mis en oeuvre pour améliorer la préparation et l'utilisation des produits climatiques en Afrique de l'Est. De même, un projet financé par la Belgique, visant à appuyer le Centre de suivi de la sécheresse à Harare, a démarré en 1998. Deux de ces centres, celui de Nairobi et celui d'Harare, sont opérationnels et diffusent aux pays de la sous-région, en temps utile, des informations et des alertes concernant la sécheresse, des prévisions des conditions météorologiques saisonnières et des évaluations d'impact sur la production agricole et les ressources en eau.

97. L'OMM a récemment lancé un projet de sauvetage des données hydrologiques dans le cadre d'une étude pilote portant sur cinq pays d'Afrique (Éthiopie, Ghana, Ouganda, Rwanda et Togo). Le projet devrait permettre d'assurer la sécurité des données hydrologiques de référence, qui sont essentielles pour les prévisions climatiques et la planification à long terme de projets de mise en valeur durable des ressources en eau et pour la sécurité alimentaire.

98. L'UNICEF appuie des programmes et le développement des techniques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en se concentrant particulièrement sur la mise en valeur des points d'eau, l'utilisation et l'entretien des pompes manuelles, la participation de la collectivité et la promotion de méthodes d'assainissement peu onéreuses. L'UNICEF travaille aussi à accroître les ressources intérieures et extérieures et à des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux niveaux national et régional, en préconisant l'affectation de davantage de ressources à ce secteur, en encourageant la collaboration sous-régionale entre les pays et en aidant à desservir les groupes et régions qui ne le sont pas en élargissant les zones desservies grâce à la participation des collectivités et à des mécanismes de financement novateurs visant à assurer la viabilité et l'équité des services. L'UNICEF a continué en 1998 de renforcer le groupe de travail panafricain chargé de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, qui relève du Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. En novembre 1998, ce groupe de travail a lancé l'Initiative africaine d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2. La sécurité alimentaire

100. Les quatre domaines prioritaires du Groupe de travail sur la sécurité alimentaire, qui relève de la responsabilité de

la FAO, sont les suivants : l'eau pour la production alimentaire, l'amélioration de la qualité des sols; la sécurité alimentaire, l'accent étant mis sur la contribution des femmes; et la lutte contre la dégradation des sols et la désertification. Depuis décembre 1998, la FAO encourage la coopération entre l'Initiative spéciale et le Réseau du CAC sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Cette coopération se fait par les moyens suivants : a) l'établissement au siège de la FAO d'un centre de coordination pour chacun des domaines prioritaires; b) l'inscription des domaines prioritaires à l'ordre du jour des groupes de travail thématiques et dans les plans de travail des programmes menés par la FAO au niveau des pays; c) l'élaboration de cinq documents techniques sur les quatre domaines prioritaires, qui serviront de base de discussion et d'action aux groupes de travail thématiques ou techniques, et à partir desquels on pense établir un Plan de travail et un cadre d'action stratégique commun. Dans les pays où la phase pilote du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est en cours, les priorités de l'Initiative spéciale sont mises en lumière au sein des groupes de travail thématiques du CAC, qui sont devenus les groupes de travail thématiques du Plan-cadre pour l'aide au développement.

101. Les résultats préliminaires sont les suivants : a) au Kenya, les groupes de travail thématiques du Plan-cadre sur la sécurité alimentaire et sur la gestion des ressources naturelles ont examiné les quatre domaines prioritaires et la façon dont ils pourraient s'insérer dans le programme de l'Initiative spéciale; b) lors d'un séminaire tenu en décembre 1998, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ont examiné la première mouture de l'étude sur la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale au Bénin, où l'on définissait 119 mesures à prendre par divers partenaires (gouvernements, secteur privé, organisations non gouvernementales, donateurs bilatéraux, etc.); c) le processus d'organisation des groupes thématiques a démarré dans sept des 15 pays ayant fait l'objet de rapports. Il a été décidé de relier le Réseau du CAC et l'Initiative spéciale en concentrant les capacités du système des Nations Unies et des donateurs sur la sécurité alimentaire. Dans cinq pays, les centres d'activité de l'Initiative spéciale sont mis en place sous la responsabilité directe des coordonnateurs résidents.

102. Les quatre domaines prioritaires figurent intégralement dans plusieurs programmes ou activités de la FAO pour lesquels il existe déjà un centre de coordination interinstitutions, notamment le Programme spécial pour la sécurité alimentaire, qui est opérationnel dans 25 pays d'Afrique, en cours de formulation dans 15 pays, et attend encore d'être formulé dans 4 autres. Les documents techniques mis à disposition dans les pays donnent les différents programmes,

méthodes, ressources et appuis pouvant être fournis par l'intermédiaire des agents de coordination de la FAO. Parmi les programmes déjà élaborés dans certains pays africains, on peut citer : a) l'eau pour la production alimentaire : Programme d'action international sur l'eau et le développement agricole durable; b) l'amélioration de la qualité des sols : Initiative pour la fertilité des sols en Afrique subsaharienne; c) la sécurité alimentaire, l'accent étant mis sur la contribution des femmes : Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe; d) la lutte contre la dégradation des sols et la désertification : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; Plan international de conservation et de restauration des terres en Afrique.

103. Les ressources du Programme alimentaire mondial (PAM) sont allées aux responsables de la sécurité alimentaire des ménages, c'est à dire, traditionnellement, dans la plupart des pays d'Afrique, les femmes. Dans les projets de développement comme dans les opérations de secours menés dans les pays africains, on s'est surtout attaché à répondre aux besoins des femmes, par le biais d'activités axées spécialement sur leurs besoins spécifiques. Actuellement, une centaine de projets de développement dans la région de l'Afrique permettent d'apporter à 20,6 millions de bénéficiaires 2,4 millions de tonnes de denrées alimentaires, d'une valeur totale d'environ 1,5 milliard de dollars.

104. Le PAM travaille en coopération étroite avec ses homologues dans les gouvernements africains pour améliorer les mécanismes d'alerte précoce et d'intervention visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Le PAM a également établi des unités d'analyse et cartographie de la vulnérabilité dans ses bureaux régionaux et bureaux de pays en Afrique, qui aident à déterminer les ménages pauvres et n'ayant pas de sécurité alimentaire, les causes de leur vulnérabilité et leurs besoins. Ces unités jouent un rôle important dans l'orientation des activités du PAM pour ce qui est d'atténuer les effets des catastrophes et de diriger l'assistance alimentaire vers les bénéficiaires les plus vulnérables et bénéficiant le moins de sécurité alimentaire.

3. L'environnement

105. Pour le PNUE, l'Initiative spéciale est une voie importante de coordination et d'action commune dans le domaine de l'environnement. Il a passé des mémorandums d'accord et des accords de coopération bilatérale avec le système des Nations Unies. Grâce à ces instruments, on a pu dresser des plans de collaboration avec l'ONUDI sur la gestion des déchets urbains; avec le PNUD sur le renforcement des

capacités africaines dans l'élaboration de cadres législatifs de gestion de l'environnement; avec la FAO et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour la sensibilisation à ce problème et la mise en place, dans les pays africains, de systèmes rationnels de gestion des produits chimiques, en particulier les polluants organiques persistants; avec l'UNESCO pour aider les pays à examiner les conventions, accords, protocoles, plans et programmes d'action en vigueur pour la protection, la gestion et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier; avec la CEA pour renforcer les capacités africaines en matière de comptabilité du patrimoine écologique; et avec Habitat dans le cadre du Groupe d'étude interinstitutions sur la continuité entre les secours d'urgence et les activités de développement et dans celui du Projet africain d'approvisionnement en eau des zones urbaines.

106. Le PNUE et le PNUD collaborent à l'exécution de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et à la rationalisation de la coordination des programmes du système des Nations Unies au niveau des pays. Le PNUE a activement participé à l'établissement des notes de stratégie de pays dans plusieurs pays d'Afrique, en présentant des observations et des conseils visant à améliorer le programme de chaque pays, et en particulier pour intégrer l'environnement et le développement durable aux programmes de travail.

107. Le Comité des cyclones tropicaux pour le sud-ouest de l'océan Indien, groupe de travail de l'Association régionale de l'OMM pour l'Afrique, a continué de contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Il travaille notamment à la promotion et à l'amélioration des systèmes d'alerte aux cyclones tropicaux et des services météorologiques connexes, et à réduire au maximum les pertes de vies et les dommages dus aux cyclones tropicaux dans les 13 membres de l'OMM dans le sud-est de l'Afrique sujets aux cyclones tropicaux. L'OMM continue d'apporter un appui technique, scientifique et financier au Comité. On s'est particulièrement attaché à traduire les résultats des recherches en utilisations pratiques.

108. Le Programme de services météorologiques destinés au public de l'OMM vise à aider les membres à renforcer leur capacité d'assurer des services météorologiques efficaces au public pour aider à assurer la sécurité des vies humaines et la protection des biens, et comme contribution aux travaux que mène l'OMM pour réaliser les objectifs de la Décennie. À cette fin, on accorde une importance particulière aux activités de formation. Des séminaires régionaux de formation à l'utilisation du Système mondial de traitement des données et du Système mondial de prévisions de zone, et à la présentation des prévisions au public, ont été organisés en Afrique.

L'objectif en était d'actualiser et d'élargir les connaissances des participants en matière de produits météorologiques numériques, afin d'en assurer l'utilisation optimale pour l'aviation et pour la diffusion d'alertes et de prévisions au public.

4. Partenariat avec l'Afrique dans le cadre de la coopération Sud-Sud

109. La coopération Sud-Sud donne la possibilité de renforcer les capacités des pays d'Afrique dans divers secteurs du développement comme l'agriculture, l'industrie, et la science et la technique. Certaines activités ont été entreprises par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et par la CEA.

110. En octobre 1998, le Bureau du Coordonnateur spécial et le PNUD ont organisé, en collaboration avec le Gouvernement japonais et la Coalition mondiale pour l'Afrique, la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, l'objectif étant de renforcer et d'élargir la coopération Sud-Sud. Le Programme d'action adopté par la Conférence soulignait l'appui à la bonne gestion des affaires publiques et au développement du secteur privé. Pour donner suite au Programme d'action, le PNUD et le Bureau du Coordonnateur spécial, en collaboration avec les Gouvernements japonais et malaisien, ont organisé à Kuala Lumpur le Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique et le troisième Forum Asie-Afrique pour chercher les moyens de promouvoir la coopération en matière de commerce et d'investissements. Un centre de promotion des investissements et de la technologie en Asie et en Afrique, chargé d'attirer davantage d'investissements en Afrique en tirant parti de l'expérience de l'Asie en matière d'investissements, doit être créé cette année à Kuala Lumpur. Initialement financé par le Japon à un coût de 850 000 dollars, le centre sera établi par l'ONUDI, avec un financement supplémentaire de 300 000 dollars par an apporté par le PNUD.

111. En décembre 1998, à Séoul, le Bureau du Coordonnateur spécial a aussi organisé, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, le Forum Asie-Afrique sur la promotion des exportations. Y ont assisté les représentants de 22 pays d'Afrique et 9 pays d'Asie, ainsi que d'organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine du commerce et des investissements. Le Forum a permis aux représentants des pays d'Afrique d'adopter les mesures voulues pour promouvoir les exportations et d'informer le secteur privé et les investisseurs des pays d'Asie des possibilités de commerce et d'investissement en Afrique, notamment en coentreprise. Il a donné l'occasion aux pays d'Asie et d'Afrique de constituer des réseaux institutionnels aux fins de renforcer les capacités africaines de promotion des

exportations et de renforcer les connaissances des pays africains sur des problèmes importants comme l'amélioration de la qualité, la normalisation et le conditionnement.

III. Mise en oeuvre de l'Initiative spéciale : coordination aux niveaux national, sous-régional et régional

112. L'amélioration de la collaboration et de la coordination est de toute évidence particulièrement nécessaire en Afrique où les activités des organismes des Nations Unies se sont considérablement multipliées aux niveaux national et régional ces dernières années. Une telle expansion a conduit les gouvernements africains à s'intéresser davantage à la structure globale des interactions entre les différents organismes aux niveaux national, sous-régional et régional.

Au niveau national

113. Le système des Nations Unies a pris plusieurs initiatives visant à améliorer la coordination entre ses organismes au niveau national et à promouvoir des mesures synergiques. Le système de coordonnateurs résidents joue un rôle essentiel à cet égard, en particulier pour ce qui est de l'harmonisation des programmes et de la création de l'interface nécessaire entre les divers instruments comme le bilan commun de pays, le cadre de coopération de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la stratégie d'aide – pays de la Banque mondiale et, plus récemment, le cadre global de développement. Les séminaires des équipes de pays organisés dans de nombreux pays dans le cadre de l'Initiative spéciale se sont avérés très utiles.

114. La coordination au niveau national s'est améliorée, notamment dans des secteurs de l'Initiative spéciale dont les institutions chefs de file étaient particulièrement dynamiques. Tel est le cas de l'éducation, avec l'UNESCO, la Banque mondiale, l'UNICEF et le PNUD; la population avec le FNUAP; et le commerce avec la CNUCED qui, en collaboration avec l'OMC et le CCI, a mis au point un cadre intégré d'assistance technique dans le domaine commercial en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays d'Afrique. La CNUCED coopère également avec le PNUD pour aider les pays africains à favoriser les échanges et à participer à des négociations commerciales. De la même façon, l'OIT, en coopération avec la CEA, prend la tête des initiatives de réduction de la pauvreté en encourageant le développement du secteur informel et la création d'emplois. Par ailleurs, le PNUD et la CEA ont lancé une série de forums annuels sur

la gouvernance en Afrique, qui sont l'occasion pour les représentants des gouvernements, de la société civile, des organisations non gouvernementales et leurs partenaires extérieurs d'échanger des informations sur l'administration publique en Afrique. Dans ce but, les bases de données globales communes du PNUD et de la Division des affaires économiques et sociales et leurs analyses des activités d'administration d'un pays devraient améliorer les capacités de coordination au niveau national et permettre la viabilité.

Aux niveaux sous-régional et régional

115. L'Initiative spéciale concourt à la cohérence nécessaire entre les activités du système des Nations Unies et d'autres initiatives menées en Afrique, comme la deuxième Conférence de Tokyo. Par des activités comme le Forum sur la gouvernance en Afrique et des réunions sous-régionales consacrées à la santé et à l'éducation, l'Initiative permet un échange de données d'expérience, grâce auquel il est possible de reproduire les meilleures pratiques et de prendre conscience de la nécessité d'une meilleure coordination de l'aide des donateurs.

116. Le Comité ministériel de suivi de la Conférence des ministres africains chargés du développement socioéconomique et de la planification, à sa première réunion tenue à Addis-Abeba en avril 1998, a demandé à la CEA d'établir un rapport sur la coordination et la collaboration entre organismes des Nations Unies actifs aux niveaux sous-régional et régional en Afrique, qui sera soumis à la Conférence à sa session de 1999. Dans son rapport préliminaire, la CEA indique différentes tendances et divers facteurs qui permettent une amélioration de la collaboration et de la coordination. Premièrement, plusieurs aspects du développement ont des dimensions internationales et exigent de plus en plus une approche sous-régionale ou régionale. Deuxièmement, les donateurs demandent avec toujours plus d'insistance que la collaboration et la coordination soient améliorées afin de démontrer l'efficacité des ressources fournies, que ces ressources soient consacrées à des programmes nationaux, sous-régionaux ou régionaux. Troisièmement, comme de plus en plus d'organismes des Nations Unies décentralisent leurs activités aux niveaux sous-régional et régional, une amélioration de la coordination et de la collaboration sera essentielle pour éviter les doubles emplois, réduire les chevauchements et renforcer les synergies, permettant ainsi d'améliorer l'effet de l'effort collectif. Enfin, les États membres de la région sont tout aussi soucieux de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes des institutions aux niveaux sous-

régional et régional que d'avoir le contrôle des programmes au niveau national.

117. Au niveau sous-régional, les centres de développement de la CEA visent à favoriser la coopération et l'intégration entre les États membres et les organisations intergouvernementales. Toutefois, leurs efforts sont limités du fait de la quasi-absence d'un mécanisme général de coordination qui permettrait une interaction des institutions de façon régulière et soutenue et une vision à long terme des problèmes de la région. L'amélioration de la coordination et de la collaboration au niveau sous-régional constitue un objectif essentiel pour les institutions des Nations Unies en Afrique. La coordination des programmes est plus nécessaire encore dans les domaines où les effets transfrontières sont les plus importants, par exemple les transports, certains problèmes de santé et de société et les questions d'intégration commerciale et régionale. Parmi les mesures qui amélioreraient la coopération au niveau sous-régional, on peut citer l'établissement d'un catalogue raisonné des programmes multinationaux sous-régionaux des institutions des Nations Unies en Afrique, une évaluation globale de la complémentarité des activités des programmes, afin de mettre en évidence les possibilités de collaboration; et la création d'un dispositif permettant d'améliorer la coordination au niveau sous-régional à l'appui des efforts de collaboration.

118. La première réunion annuelle de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique, présidée par la Vice-Secrétaire générale et à laquelle ont participé les représentants de 23 organisations, a eu lieu en mars 1999 à Nairobi. La réunion était convoquée en application de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social afin d'examiner l'amélioration de la coordination des activités du système au niveau régional et de déterminer si la coordination entre les diverses organisations s'occupant des problèmes africains était suffisante. Les participants ont estimé que, malgré un certain degré de coordination, leurs efforts collectifs n'étaient pas cohérents et que les dispositifs de coordination existants n'étaient pas efficaces. Ils ont insisté sur la nécessité d'une meilleure cohérence et d'une plus grande synergie dans les activités des organisations des Nations Unies au niveau régional. Ils ont également observé que la coordination au niveau sous-régional était limitée et qu'il convenait de mettre en place des dispositifs appropriés en vue d'une coordination efficace et d'une plus grande cohérence, éléments considérés comme essentiels dans le contexte de la recherche d'une coopération régionale et de l'intégration économique en Afrique.

119. La réunion régionale a décidé que a) l'Initiative spéciale pourrait provisoirement constituer un dispositif de coordination des activités du système des Nations Unies en Afrique;

cela demanderait d'examiner la portée de l'Initiative spéciale en fonction des priorités traitées, et si nécessaire, son expansion par un redéploiement, de façon à couvrir les principaux domaines d'activité des Nations Unies; b) il convenait de fixer des objectifs et des priorités afin de créer une conception commune du développement pour la réalisation des objectifs nationaux prioritaires; c) un mécanisme de contrôle des résultats devait être mis au point afin d'évaluer dans quelle mesure les objectifs spécifiques avaient été atteints; d) les deux présidents du Comité directeur du CAC devraient préparer une proposition relative à la modification des secteurs de l'Initiative spéciale afin d'inclure les activités des principales organisations des Nations Unies. Cette proposition est en cours d'élaboration et devrait pouvoir être présentée dans le délai fixé, à savoir trois mois à compter de la tenue de la réunion.

IV. Mesures prises comme suite aux recommandations du Comité à sa trente-huitième session

120. Depuis le lancement de l'Initiative spéciale, les organisations du système des Nations Unies se sont attachées à collaborer dans divers domaines et pour différentes questions thématiques. La mise en oeuvre de l'Initiative ayant beaucoup avancé dans plusieurs domaines prioritaires, il est nécessaire d'améliorer la collaboration et la coordination aux niveaux sous-régional, régional et mondial. On accélérera ainsi la mise en oeuvre des programmes de l'Initiative qui sont en retard et facilitera le contrôle du processus global et l'établissement de rapports à l'intention des organismes intergouvernementaux.

121. Après que le Comité du programme et de la coordination a examiné la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale à sa trente-huitième session, le Secrétaire général a réaffirmé son attachement à l'Initiative dans une déclaration diffusée à l'échelle du système et dans la communauté des donateurs. Il a appelé les organisations du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, à s'attacher surtout à maximiser l'effet de leur aide au développement propre de l'Afrique. Le Comité directeur du CAC s'est réuni à plusieurs reprises pour renforcer la mise en oeuvre de l'Initiative. La huitième réunion du Comité directeur examinera les progrès réalisés dans des secteurs comme la gouvernance, l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté et le commerce et donnera des orientations visant à accélérer la mise en oeuvre globale, notamment des mesures spécifiques pour accroître la mobilisation des ressources.

122. S'agissant des recommandations faites par le Comité à sa trente-huitième session, le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et le secrétariat de l'Initiative spéciale ont établi ensemble un tableau récapitulatif des recommandations du Comité, les mesures proposées et les organisations chargées de les prendre; ce tableau sera transmis à tous les interlocuteurs de l'Initiative spéciale (voir l'annexe III du présent rapport).

123. Le Comité a recommandé à sa trente-huitième session de choisir des indicateurs de résultats pour contrôler les progrès réalisés dans les domaines prioritaires de l'Initiative spéciale. Le Bureau du Coordonnateur spécial, en collaboration avec le secrétariat de l'Initiative spéciale et avec l'appui technique de la Division de statistique et de la Division de l'économie et de l'administration publiques du Département des affaires économiques et sociales, a établi un projet de liste d'indicateurs de résultats qui pourraient servir à cet effet; cette liste figure à l'annexe IV du présent rapport pour examen par le Comité. Lors du choix des indicateurs de performance, le Bureau a bénéficié de contributions et de commentaires de la CEA, de l'UNICEF, du FNUAP, du PNUE et de l'ONUDI.

124. Les domaines choisis pour la sélection d'indicateurs sont la gouvernance, l'informatique au service du développement, l'éducation, la santé, la population et l'égalité des sexes, la coopération et l'intégration régionales, la mobilisation des ressources, l'eau, la sécurité alimentaire, la pauvreté et la dette. Les données seront collectées par les organismes chefs de file pour les pays précisés dans les programmes respectifs. Les sources statistiques des indicateurs seront les organisations des Nations Unies indiquées à l'annexe IV. L'année de référence pour le contrôle des progrès accomplis sera 1994, soit deux ans avant le lancement de l'Initiative spéciale. Il convient de noter toutefois que les mouvements enregistrés pour la plupart de ces indicateurs ne seront probablement pas significatifs pour une période aussi courte; les institutions chefs de file devront peut-être déterminer des critères supplémentaires ou des points de repère pour contrôler les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des domaines prioritaires.

125. S'agissant de la recommandation du Comité demandant aux institutions chefs de file de mettre au point dans leurs domaines respectifs un cadre stratégique d'action commun, il convient de noter que la coopération s'est considérablement améliorée dans les regroupements thématiques retenus pour les domaines prioritaires. C'est notamment le cas dans les domaines de la gouvernance, de l'informatique au service du développement, de l'éducation, de la santé, de l'eau et de la population et de l'égalité des sexes. Bien qu'il faille encore mettre au point des stratégies formelles de mise en oeuvre,

les activités dans ces domaines progressent comme le montre la section II du présent rapport.

126. Le Comité a recommandé que le secrétariat de l'Initiative spéciale soit renforcé. Il convient de noter que dans un premier temps les interlocuteurs de l'Initiative spéciale au sein des diverses organisations des Nations Unies ont été renforcés. La collaboration entre le Secrétariat et le Bureau du Coordonnateur spécial a été améliorée grâce à une meilleure organisation des travaux. Le Secrétariat et le Bureau sont convenus d'établir ensemble des rapports intermédiaires à l'intention des organismes intergouvernementaux de l'Initiative spéciale et du nouvel Ordre du jour afin d'échanger et mettre en commun des données d'information et des programmes de travail, et de tenir des réunions communes.

127. Dans le cadre des arrangements internes du Bureau du Coordonnateur spécial, un secteur de l'Initiative spéciale a été spécialement créé pour intégrer pleinement les activités de l'Initiative dans le programme opérationnel du nouvel Ordre du jour, la suite donnée au rapport du Secrétaire général sur l'Afrique (A/52/871-S/1998/318) et le programme d'action adopté par la deuxième Conférence de Tokyo dont sont responsables le PNUD et le Bureau du Coordonnateur spécial. Comme signalé précédemment au Comité, l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies sur le redressement et le développement de l'Afrique a été éliminée et remplacée par le Comité directeur du CAC par une structure de niveau plus élevé. Un groupe chargé de l'Initiative spéciale a été constitué à la CEA au sein du Bureau du Secrétaire exécutif, et est actuellement renforcé.

128. Dans le cadre des préparatifs du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et compte tenu de la révision apportée au programme 6 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, le rôle du Bureau du Coordonnateur spécial a été précisé et renforcé. Son domaine d'action principal est un rôle de plaidoyer pour le développement de l'Afrique, un appui fonctionnel aux processus politiques généraux en Afrique et des activités de mobilisation. Le Bureau doit également aider s'il y a lieu le Cabinet de la Vice-Secrétaire générale dans des domaines donnés. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui est également responsable du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, s'est particulièrement attaché à garantir qu'il n'y ait pas de chevauchements et de doubles emplois avec les travaux de la CEA. Il a également précisé au plus haut niveau la relation entre l'Initiative spéciale et le nouvel Ordre du jour, conformément à la recommandation faite par le Comité à sa trente-septième session.

129. Le système des Nations Unies accorde une attention spéciale à la création d'un plan d'augmentation rigoureuse

de la mobilisation des ressources, comme l'a recommandé le Comité à sa trente-huitième session. La prochaine réunion du Comité directeur du CAC fera rapport sur les mesures spécifiques prises à cet égard (voir section II.J plus haut). Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la suite donnée aux recommandations contenues dans son rapport sur l'Afrique (A/52/871-S/1998/318) et de son plaidoyer pour le développement de l'Afrique, le Secrétaire général a rencontré en septembre 1998 les ministres des affaires étrangères des États membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin de souligner combien il était nécessaire d'augmenter le soutien financier apporté aux pays africains pour accélérer le développement. Le Secrétaire général a insisté sur cinq domaines clefs qui doivent bénéficier d'une attention accrue de la part des pays donateurs, à savoir l'augmentation de l'aide publique au développement, l'amélioration de l'initiative prise en faveur des pays pauvres très endettés, un plus grand allègement du fardeau de la dette, l'investissement étranger direct et l'accès aux marchés. La réponse des pays membres du Comité d'aide au développement a été particulièrement encourageante. Une réunion similaire pourrait se tenir à l'automne 1999.

130. Enfin, on rappellera que lorsque le Comité du programme et de la coordination a adopté pour la première fois en 1991 le programme intitulé «Afrique : situation économique critique, redressement et développement», qui constitue le programme 45 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, il a clairement dit dans la stratégie globale du programme que le plan d'action à l'échelle du système, dont l'établissement avait été demandé au Secrétaire général par le Comité à sa trentième session, une fois adopté, servirait de cadre de coordination à l'échelle du système pendant la période couverte par le plan à moyen terme².

131. Le Comité du programme et de la coordination, à sa trente-septième session, a remplacé le plan d'action à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, adopté en 1992 et révisé en 1994, par l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Cette dernière a donc hérité des principales caractéristiques du premier plan d'action, à savoir qu'elle devrait servir d'instrument de coordination des activités du système des Nations Unies en Afrique. Quatre ans après son lancement, l'Initiative spéciale est désormais considérée comme un mécanisme approprié pour la coordination de l'action des Nations Unies en Afrique. À la lumière de la réunion de Nairobi de mars 1999 (voir par. 118 ci-dessus), il serait nécessaire, pour que l'Initiative spéciale joue pleinement son rôle de coordination, de passer en revue les domaines prioritaires existants et d'ajouter de nouveaux domaines et des

ressources supplémentaires. Le Comité souhaitera peut-être examiner des moyens d'améliorer les fonctions de coordination de l'Initiative spéciale.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 16.*

² *Ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 6 (A/45/6/Rev.1), vol. I, grand programme III, par. 45.14.*

Annexe I

Programme de diversification économique en Afrique

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Pour que la diversification économique en Afrique réussisse, il faut mettre au point soigneusement une stratégie qui permette de bien mesurer les possibilités, de repérer les plus gros obstacles à l'action et de les éliminer systématiquement. L'aide à la diversification est d'une importance primordiale et peut produire des résultats concrets si les ressources sont employées à bon escient. La présente note décrit dans leurs grandes lignes les éléments essentiels d'une stratégie de diversification économique dans les pays d'Afrique, soutenue par la communauté internationale et tenant compte des considérations ci-dessous.

I. Le cadre

2. Bien que des tentatives isolées de diversification verticale et horizontale aient réussi ici et là en Afrique, la plupart des pays du continent dépendent, pour leurs rentrées de devises étrangères, d'un petit nombre de produits de base agricoles ou minéraux, qu'ils exportent souvent à l'état brut. D'une manière générale, le marché de ces produits est incertain : croissance plutôt lente de la demande, forte concurrence de producteurs efficaces (ou subventionnés), amples fluctuations des cours mondiaux, orientés à la baisse, et, ces dernières années surtout, concentration des achats, alors que les pays exportateurs libéralisent leur régime du commerce extérieur. Dans ces conditions, les pays tributaires des produits de base ne pourront se procurer les devises étrangères et constituer l'épargne intérieure dont ils ont besoin pour développer et transformer leur économie qu'en travaillant résolument à leur diversification avec l'aide de la communauté internationale. Les pouvoirs publics et les entreprises privées ont un rôle à jouer dans cette action, que la société civile et les institutions doivent aussi faciliter^a.

3. La diversification n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen de favoriser le développement. Comme l'une ne va pas sans l'autre et qu'il faut y associer aussi la lutte contre la pauvreté, les politiques et les interventions doivent tenir compte, au niveau sectoriel, des avantages offerts par divers scénarios de diversification du point de vue de la valeur retenue et de la création de liens favorables. La cohérence des politiques macro et microéconomiques et une coopération transparente entre les pouvoirs publics et les entreprises

privées dans l'élaboration de ces politiques sont capitales pour la réussite.

4. Les politiques des gouvernements doivent correspondre aux aspirations et au programme de développement de chaque pays. Toutefois, la mondialisation et la libéralisation transforment les marchés mondiaux des produits de base, qui deviennent plus complexes. Cette évaluation contraint les entreprises à revoir leurs stratégies commerciales et oblige les gouvernements à redéfinir leurs politiques. Pour s'intégrer vraiment aux échanges mondiaux et en tirer pleinement avantage, les pays qui dépendent de produits de base en passe d'être marginalisés doivent donc voir au-delà de l'élimination des obstacles commerciaux sur leurs marchés d'exportation : ils doivent remédier au manque de connectivité, augmenter leur capacité de production et s'adapter à temps et en souplesse aux débouchés offerts par les marchés nouveaux et émergents.

5. Pour qu'un pays puisse diversifier son économie, il faut d'abord qu'existe un environnement macroéconomique favorable et que les problèmes d'infrastructure (transports, stockage, etc.) et les autres difficultés logistiques aient été réglés. La présente note n'examine pas ces aspects essentiels mais porte sur les mesures de caractère sectoriel. Les gouvernements africains doivent déterminer les grands domaines dans lesquels leur pays détient des avantages comparatifs, compte tenu de sa base économique, et concevoir et appliquer des politiques et des mesures capables de créer un environnement favorable aux entreprises. Celles-ci doivent, de leur côté, rechercher et évaluer les possibilités de diversification et d'exportation qui existent, et adopter les stratégies voulues pour en tirer parti. On trouvera ci-après la description d'une stratégie conforme à ces exigences.

II. L'approche

6. L'approche décrite dans la présente note cherche seulement à augmenter la valeur retenue provenant de la production et de l'exportation de produits de base. Dans la mesure où l'offre de la plupart des produits de base traditionnels est abondante sur le marché mondial, il faut s'orienter de préférence vers la transformation plus poussée (diversification verticale) et vers la production de produits de qualité à forte valeur ajoutée (diversification horizontale).

A. Études sectorielles de base

7. La diversification des économies africaines passe d'abord par l'établissement de profils sectoriels. Ces profils, axés sur les produits qui intéressent les pays considérés, devraient décrire : a) les conditions de l'offre de matières premières (qualité et normes, quantité/taille critique, coût/productivité, organisation de la production et de la commercialisation, état sanitaire des végétaux et des animaux, comparaison de la réglementation et des coûts des investissements avec ceux des autres pays producteurs); b) les grands marchés étrangers des produits ouverts, l'augmentation de la demande de ces produits et les conditions d'accès aux marchés; c) les prix et les tendances, les qualités et les normes de production des produits transformés; d) la structure des marchés, les besoins de promotion, les principaux concurrents et les grandes sociétés internationales qui produisent et commercialisent des produits transformés; e) les facteurs de production (qualifications, technologies, capitaux, matériel et sources d'approvisionnement, besoins de services d'utilité publique, conditions de fonctionnement et de financement dans les pays producteurs), des exemples représentatifs des coûts et des capacités de production, les coûts des investissements et la capacité d'investissement; f) les partenaires potentiels (y compris les sources d'information à leur sujet), les possibilités de partenariat, les réseaux de sous-traitance et les organismes de financement; g) les sources éventuelles d'assistance technique et financière et les consultants spécialisés dans l'amélioration des produits et des technologies des producteurs nationaux.

8. Ces travaux indiqueraient aussi dans quels secteurs et pour quelles raisons des profits élevés apparaissent (à cause de situations de monopole ou pour des raisons géographiques ou technologiques, par exemple), ce qui permettrait d'évaluer de manière réaliste si les pays producteurs peuvent se positionner dans les secteurs en question et recueillir eux-mêmes la forte valeur ajoutée.

9. Il s'agit de questions complexes et mieux vaudrait que l'établissement des profils, destinés à être utilisés par plusieurs pays, soit coordonné ou supervisé par une organisation internationale.

B. Travaux préparatoires des gouvernements africains

10. À un premier stade, les gouvernements africains devraient évaluer les ressources matérielles et humaines et la capacité de production réelle et potentielle de leur pays. Ils auraient ainsi une idée des secteurs dans lesquels les efforts devraient se concentrer.

11. À partir de là, et compte tenu des circuits mondiaux des produits de base dans chacun des secteurs examinés dans les profils, il faudrait évaluer la valeur retenue que l'on peut s'attendre à obtenir de l'augmentation de la production et des échanges internationaux de même que les avantages directs et indirects prévisibles. Le but serait de trouver le meilleur point d'entrée dans les circuits mondiaux des produits de base.

12. Il faut aussi analyser l'importance des obstacles sectoriels à l'entrée, qu'ils soient nationaux ou internationaux, et comprendre comment ils peuvent être éliminés. Les plus importants viendront probablement des structures des marchés nationaux et internationaux, des coûts (facteurs importés et transports, notamment), des qualifications nécessaires pour contrôler la qualité des filières de commercialisation (des produits non traditionnels, en particulier), de l'efficacité des pouvoirs publics dans l'exercice de leurs responsabilités réglementaires et budgétaires, de certains aspects juridiques et institutionnels (notamment les restrictions des investissements étrangers ou de l'accès au crédit) et de l'organisation des sociétés exportatrices.

13. Les travaux aboutiront à la conception d'un ensemble de mesures destinées à renforcer les capacités matérielles et humaines, qui devra tenir compte des impératifs administratifs pertinents, de la durabilité attribuable à l'augmentation de la production, du contexte social et humain des politiques du commerce international et des besoins des mesures d'accompagnement. Les interventions envisagées préciseront aussi comment mobiliser et utiliser au mieux les fonds nationaux qui serviront à financer le développement s'appuyant sur le secteur des produits de base.

14. Il est évident qu'il faudra, avant même d'évaluer les besoins en détail, prendre immédiatement certaines dispositions, en particulier pour permettre aux entreprises d'accéder à l'information (sur les besoins en matière de qualité, notamment) et de l'utiliser.

C. Suivi

15. La phase initiale débouchera sur l'établissement de projets par pays et par secteur afin de renforcer la capacité de production, en améliorant la commercialisation et en élevant la qualité, de développer la formation (en particulier pour améliorer la qualité des produits), d'introduire des technologies plus perfectionnées et de suivre l'évolution des marchés. Il faut souligner que l'objectif n'est pas que les gouvernements «sélectionnent les gagnants». Il s'agit, au contraire, d'aider les entreprises à s'implanter sur de nouveaux marchés et d'améliorer le fonctionnement des institutions qui doivent les aider. Compte tenu des tentatives

internationales de diversification des économies africaines faites précédemment, on peut espérer que la démarche qui vient d'être décrite et sa phase préparatoire créeront une meilleure base, plus solide, pour permettre aux pays africains d'obtenir plus facilement l'appui technique et financier dont ils ont besoin et donneront aux chefs d'entreprise africains les moyens qui leur manquent pour établir et maintenir le contact avec les marchés mondiaux. La participation des donateurs à la phase préparatoire sera un gage supplémentaire de succès.

III. Appui de la communauté internationale

16. Il est souhaitable que des organismes des Nations Unies, comme le PNUD, le Centre du commerce international, la FAO, l'ONUDI, que la Banque mondiale, la CNUCED et l'OMC, assument d'importantes responsabilités dans leurs domaines de compétence respectifs en vertu d'un programme de diversification des économies africaines bien préparé et coordonné. Si des ressources suffisantes étaient disponibles, la CNUCED pourrait être désignée comme le premier responsable des préparatifs de base, en coordination et en étroite coopération avec les autres organismes énumérés ci-dessus. Le suivi devrait avoir lieu à l'échelon des pays. La CNUCED a pour mandat général de contribuer au développement et à la diversification économique des pays en développement qui sont lourdement tributaires de l'exploitation de produits de base et qui rencontrent des difficultés particulières pour promouvoir leur commerce et leur développement économique. Cependant, l'exécution des programmes de diversification par pays et par secteur nécessitera d'importantes ressources supplémentaires dont la CNUCED ne dispose pas.

Note

^a CNUCED, «La diversification dans les pays tributaires de produits de base : le rôle des gouvernements, des entreprises et des institutions» (TD/B/COM.1/12), 5 septembre 1997.

Annexe II

Programme relatif à l'intégration et la coopération régionales : portée et contenu

Note de la Commission économique pour l'Afrique

1. L'intégration régionale étant désormais reconnue comme la condition impérative de la participation de l'Afrique à une économie de plus en plus mondialisée, l'importance des institutions régionales africaines dans l'intégration économique de la région s'en trouve accrue.

2. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) entreprend des études de politique qui visent à appuyer le processus de l'intégration économique, comme le demande le traité d'Abuja. Les études définissent et analysent les facteurs qui affectent l'intégration, notamment les contextes qui facilitent le processus ou y font obstacle, de manière à aider les États Membres à élaborer des stratégies et à exécuter des politiques qui le fassent progresser au niveau des pays, des sous-régions et de la région. Les sujets sont notamment les suivants :

Harmonisation et rationalisation des institutions de l'intégration régionale : une approche progressive

3. L'un des obstacles majeurs à la cohésion et à l'unité de but et d'action du processus d'intégration est la présence dans les mêmes espaces sous-régionaux de communautés économiques régionales dont les activités se chevauchent. L'expérience a montré qu'il est, d'une part, politiquement sensible et, de l'autre, difficile de faire fusionner deux communautés économiques régionales ou de mettre fin aux activités de l'une d'entre elles au profit d'une autre en l'absence de convergence politique en la matière. Une manière pragmatique de procéder consisterait à harmoniser graduellement les moyens de la libéralisation des marchés dont disposent les communautés en éliminant les contradictions et les incompatibilités entre eux. Cette approche est à la base de l'étude qui vise à définir et recommander des mesures tendant à renforcer la cohésion et à minimiser la fragmentation des marchés et des économies, et à favoriser la libre circulation des personnes, des biens et des services à l'intérieur de la même sous-région.

Convergence des politiques micro et macroéconomiques entre pays : propositions relatives à un cadre institutionnel devant favoriser l'harmonisation.

4. Les programmes nationaux d'ajustement structurel ont été conçus pour aider un certain nombre de pays d'Afrique à rétablir l'équilibre de leurs économies. Ces pays avaient tendance à ne prêter que peu ou pas d'attention à la dimension régionale des politiques nationales. L'étude a fait ressortir les conséquences négatives de politiques suivies par les pays au sein de groupements, lorsqu'elles ne sont ni coordonnées entre elles ni conformes à des objectifs communs convenus. Elle a recommandé une coordination et une convergence politiques générales, qui assurent la cohésion et l'unité de but du processus de l'intégration en Afrique.

Études de faisabilité relatives à la mise en place de mécanismes d'autofinancement à l'intention des communautés économiques régionales

5. L'intégration en Afrique est en soi un processus coûteux. La réalisation de l'Union européenne n'aurait jamais progressé comme elle l'a fait si on n'avait pas réuni un financement novateur, approprié et soutenu, par le biais de divers mécanismes, dont l'impôt sélectif. À l'heure actuelle, les communautés économiques régionales d'Afrique sont essentiellement tributaires de contributions financières insuffisantes et peu fiables provenant des pays qui les constituent, déjà fort sollicités. Les études visent à définir les sources et les mécanismes qui assureront qu'à l'avenir le financement du processus de l'intégration en Afrique soit fiable – c'est-à-dire qu'il soit avant tout à base fiscale et qu'il n'entraînera qu'un effet inflationniste minimal. Indépendamment de leur appui aux secrétariats des communautés économiques régionales, les sources recensées peuvent contribuer au financement de programmes et projets existants et potentiels d'intégration. L'étude relative au Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe est terminée, celle relative à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est en cours. Le projet prévoit que les communautés économiques régionales feront toutes l'objet d'études.

Mécanismes de compensation et de péréquation destinés à renforcer le processus d'intégration (études de cas)

6. Dans de nombreux pays, les plans de réduction tarifaire associés à la libéralisation économique auront pour effet d'éroder la base des recettes indispensables au financement des dépenses publiques essentielles. Par le passé, ces considérations ont fait quelque peu hésiter certains pays à mettre en oeuvre des programmes de libéralisation des échanges. L'étude porte sur le problème que représentent les pertes de recettes et les irrégularités de profits entraînées par la mise en oeuvre de plans de libéralisation des échanges par les États membres. Elle expose les choix qui s'offrent en matière de compensation et de mécanismes de péréquation des recettes et des pertes, l'objectif étant, à terme, d'évaluer la viabilité des fonds de péréquation pour le financement des projets de développement, notamment les projets d'infrastructure dans les pays les moins avancés des communautés économiques régionales qui visent à renforcer la participation de ces pays à ces communautés. L'étude qui a été achevée pour le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, sera appliquée aux autres communautés économiques régionales.

Cadre analytique de l'évaluation des coûts et avantages de l'intégration économique régionale

7. Pour que les pays membres des diverses communautés économiques régionales puissent s'engager à fond dans un groupement régional, il est essentiel qu'ils possèdent une solide connaissance des coûts et avantages qu'implique l'appartenance à un tel groupement. La transparence dans les profits et pertes relatifs qui affecteront les pays membres accélérera les progrès. Les études de cas effectuées au niveau sous-régional examineront les mesures qui pourraient être envisagées dans le cadre des politiques nationales et régionales afin de minimiser les coûts et de maximiser des profits qui seront équitablement répartis. Un atelier organisé par la CEA du 28 au 30 octobre 1998 sur l'analyse coût-avantage de l'intégration économique s'est efforcé de familiariser les participants aux techniques de l'analyse des questions apparentées et de leur incidence du point de vue des politiques générales. Une étude pilote a été entreprise dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la première étude de pays ayant porté sur le Burkina Faso. Dans la première phase, d'autres pays de l'Union feront l'objet d'étude de cas. Par la suite, les études porteront sur des pays appartenant à d'autres communautés économiques régionales. Les résultats de ces études formeront la base des programmes de péréquation/compensation envisagés.

Libéralisation du commerce mondial, mondialisation et processus de l'intégration régionale en Afrique

8. La plupart des pays d'Afrique sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ceux qui ne le sont pas devraient le devenir dans un proche avenir. Le processus de l'intégration en Afrique doit donc tenir compte des dispositions applicables aux échanges mondiaux, notamment les dispositions figurant à l'article XXIV du GATT 1994, qui régit les accords d'intégration régionale. L'objet de ces études est de préparer les États africains à se conformer aux dispositions de l'OMC tout en poursuivant la réalisation de l'intégration régionale et harmonisant le processus avec les dispositions pertinentes de l'Organisation. Ces études rejoignent également les programmes d'assistance en faveur des pays membres de la CEA, notamment les activités de formation visant à faire mieux comprendre le cadre de l'OMC et les conditions qu'il impose. En dehors de la contribution qu'elles apportent au programme de formation, les études produisent des notes d'orientation qui fournissent des informations sur le système commercial mondial présentant un intérêt particulier pour l'Afrique. Deux questions soulevées dans les notes d'orientation ont déjà fait l'objet de publications, à savoir l'intégration régionale en Afrique et le système commercial multilatéral, et la mondialisation et la libéralisation des marchés : perspectives pour les produits africains. Deux autres paraîtront sous peu, l'une sur l'Accord général sur le commerce des services (GATS), l'autre sur la section du GATS relative aux services en matière de télécommunications et de finances.

Expansion du commerce intra-africain grâce à une libéralisation des échanges, une mobilité des facteurs et une convergence des complémentarités accrues

9. Une étude pilote empirique de cas sur l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a été effectuée pour définir les facteurs clefs qui déterminent le rythme auquel doit s'effectuer la libéralisation des échanges à l'intérieur d'une sous-région pour être effective. Compte tenu des dotations en ressources naturelles de la sous-région, l'étude a suggéré des mesures visant à éliminer les obstacles qui entravent une plus grande interdépendance entre la production et d'autres activités économiques. À terme, l'objectif est d'améliorer la compétitivité du secteur productif et d'augmenter les échanges au niveau sous-régional.

Impact des obstacles physiques tarifaires et non tarifaires sur les échanges intra-africains, la mobilité des facteurs et les schémas de développement régional

10. Il est essentiel que les systèmes de transport et de communication nationaux et régionaux fonctionnent avec efficacité si l'on veut promouvoir les échanges et les investissements en Afrique en réduisant les coûts de transport qui à l'heure actuelle sont élevés et par là améliorer la compétitivité de l'Afrique. Une réunion tenue en avril 1999 du Comité de la coopération et de l'intégration régionales a examiné un mémoire sur les programmes de transport et de communications de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : progrès et difficultés, dans lequel la CEDEAO, qui dispose d'un réseau de transport particulièrement développé et intégré, partage son expérience avec les autres communautés économiques régionales. La SADC mettra à disposition l'expérience qu'elle a acquise dans la mise en commun de l'énergie, qui a donné d'excellents résultats.

Renforcement des institutions régionales grâce à un appui technique et consultatif

11. La CEA s'emploie par ailleurs à analyser les points forts et les faiblesses institutionnels des secrétariats des communautés économiques sous-régionales, et fournit des conseils techniques et d'orientation générale, ce qui aide les groupements économiques à prévoir et gérer les défis de l'intégration. Au cours des deux dernières années, la CEA a fourni un appui technique au secrétariat de quatre communautés économiques sous-régionales importantes, à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la CEDEAO, y compris le Fonds de la CEDEAO, et la SADC. Par l'intermédiaire du Centre de développement sous-régional de l'Afrique centrale, la CEA prend la tête de l'action visant à relancer et revitaliser la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

12. *Marché commun.* Une mission de la CEA a procédé à une évaluation critique de la structure du secrétariat du Marché commun, compte tenu de ce que ses principales parties prenantes attendent dans l'immédiat et à long terme. À l'issue d'un examen approfondi des objectifs, de la structure et des processus, la mission de la CEA a proposé une structure organisationnelle devant permettre de remplir une nouvelle mission stratégique. La proposition de la CEA a été approuvée par la suite par le Conseil des ministres du Marché commun lors de la réunion qu'il a tenue en novembre 1997.

13. *CEDEAO.* En réponse à une demande, une mission de la CEA a procédé à une étude critique détaillée du mandat,

de la structure et des fonctions du secrétariat de la CEDEAO. Pour restructurer le secrétariat et le Fonds de la CEDEAO, la CEA envisage une approche qui consiste notamment à reconstituer les groupes sectoriels extrêmement fragmentés en équipes multidisciplinaires cohérentes. La Commission a également procédé à des analyses des fonctions pour réunir les informations nécessaires à la reclassification des postes du niveau des administrateurs au sein du secrétariat et du Fonds de la CEDEAO. La structure des classes a été rationalisée et simplifiée. L'étude énonce par ailleurs de nouvelles stratégies de gestion des résultats et des choix novateurs en matière de mobilisation des ressources.

14. *SADC.* La CEA a présenté une proposition tendant à instituer un groupe de l'analyse et de la coordination des politiques sur la base d'une étude du rôle des institutions effectuée par la SADC. La CEA y expose les raisons pour lesquelles elle propose qu'un tel groupe soit mis en place au sein du secrétariat et les options possibles à cet égard et précise que la structure et l'emplacement du groupe ainsi que ses modalités d'opération, s'agissant notamment de la constitution des équipes et la manière de tirer le meilleur parti de celles-ci, ainsi que les conditions préalables à un lancement réussi.

15. Pour le prochain biennium, la CEA prévoit de suivre l'exécution des propositions de restructuration et de réorganisation et de collaborer avec les secrétariats des communautés économiques à l'occasion de projets visant à améliorer les résultats et à renforcer les capacités. Par ailleurs, des ressources seront affectées à l'achèvement des études en cours sur l'analyse des fonctions au Marché commun, au secrétariat de la CEDEAO et au Fonds de la CEDEAO.

16. *Rationalisation des institutions parrainées par la CEA.* À la session de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification, tenue du 5 au 8 mai 1997, les ministres ont examiné le rapport relatif à la «Rationalisation des institutions parrainées par la CEA : leur rénovation pour un meilleur service» qui comportait notamment une évaluation des capacités de ces institutions dans le contexte de la nouvelle orientation stratégique de la CEA et de la mesure dans laquelle elles peuvent renforcer l'impact de la Commission dans les domaines retenus de priorité dans lesquels la CEA dispose d'un avantage relatif. À la suite des débats au sein de la Conférence et compte tenu des recommandations adoptées, la CEA procède actuellement à une nouvelle définition de sa relation avec ces institutions compte tenu de leur fonctionnalité, de la pertinence de leurs programmes du point de vue des nouvelles orientations stratégiques de la Commission, et de l'appui que les États membres leur apportent.

17. À terme, l'objectif est de renforcer et de transformer les institutions les plus efficaces en centres régionaux d'excellence, au nombre desquels figurent vraisemblablement le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (CRACFT), l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), le Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux, l'Organisation régionale africaine de normalisation, et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (CAAMD). La CEA collabore étroitement avec ces centres pour fournir des services d'orientation générale et des services consultatifs aux États membres dans des domaines éminemment techniques. Les travaux qu'elle mène avec le CAAMD constitue un exemple particulièrement pertinent à cet égard.

Annexe III

Matrice des recommandations présentées par le Comité à sa trente-huitième session et suivi suggéré, à assurer conjointement par le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

<i>Recommandations</i>	<i>Mesures de suivi suggérées</i>	<i>Organisations concernées</i>
1. Le Comité a estimé que les résultats obtenus jusqu'à présent étaient intéressants et représentaient un certain progrès par rapport à la situation précédente. Néanmoins, ils étaient insuffisants au regard du nombre de pays et des zones limitées sur lesquels les travaux ont porté jusqu'à ce jour.	Instaurer une équipe d'appui technique et accélérer l'application des plans d'action pour l'éducation à l'intention des 16 pays ayant un faible taux d'inscription au niveau primaire, et rendre compte des résultats concrets.	Banque mondiale/UNESCO/UNICEF
	Suivre l'application du suivi des activités entreprises par les forums sur la gouvernance en Afrique dans les 24 pays participants et rendre compte des résultats.	PNUD/CEA
	Mettre en place une équipe d'appui technique et accélérer l'élaboration et l'application de plans d'action pour la réforme du secteur sanitaire en vue d'améliorer les services de santé dans 15 pays.	OMS/Banque mondiale/UNICEF/PNUD
	Suivre et faire rapport en conséquence sur les activités dans d'autres domaines prioritaires et dans autant de pays que possible :	Initiative spéciale/PNUD/coordonnateur résident
	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier avec les représentants résidents l'application des six volets de leur engagement; 	Initiative spéciale/PNUD/coordonnateur résident
	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier avec les représentants résidents/ coordonneurs résidents les activités entreprises dans le cadre de l'application des plans d'action adoptés par le séminaire organisé par l'Initiative spéciale (Éthiopie, Ghana, Mozambique, Tchad, Togo); 	Initiative spéciale/PNUD/coordonnateur résident
	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir sur une base continue des informations à jour sur les activités de groupes. 	Initiative spéciale/système des Nations Unies/centre de liaison au sein des organismes
Établir une matrice des activités connexes en cours de l'Initiative spéciale au niveau des pays.	Initiative spéciale	
Organiser des séminaires de l'Initiative spéciale dans d'autres pays.	Initiative spéciale/coordonnateur résident/PNUD	
2. Prier le CAC d'intensifier ses efforts pour mobiliser pleinement les capacités et possibilités d'analyse du système des Nations Unies au service de l'Initiative spéciale, afin que les travaux portent sur le plus grand nombre de pays et de domaines d'activité possible.	Appeler l'attention du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et celle des deux Présidents du Comité directeur du CAC sur cette recommandation.	Initiative spéciale/Bureau du Coordonnateur spécial
3. Les différents organismes chefs de file, dont l'action sera coordonnée par le Comité directeur du CAC, devraient être invités à mettre au point dans leurs domaines de compétence respectifs un cadre stratégique commun d'action qui analyse et souligne les problèmes, fixe les objectifs, détermine les contributions respectives des organisations, indique les ressources nécessaires et fixe des points de référence, y compris des indicateurs de résultats.	Élaboration et application de cadres stratégiques communs d'action dans les différents ensembles, axés sur le contenu, du point de vue des éléments mentionnés par le Comité.	Organismes chefs de file

<p>4. Préparation rapide des programmes dans les deux domaines de la coopération et l'intégration régionale et de la diversification économique.</p>	<p>Inclure dans le mandat de la future équipe d'appui technique (échanges commerciaux, pauvreté, éducation, santé, eau, mobilisation des ressources) lorsque c'est possible un examen, une mise à jour ou une élaboration de cadres stratégiques communs d'action.</p> <p>Examiner l'état de la formulation et de l'application des cadres stratégiques communs.</p> <p>Recensement des organismes coopérants qui constituent les ensembles.</p> <p>Institution d'une équipe d'appui technique chargée de mettre au point des dispositions en vue de l'élaboration et de l'application.</p> <p>Examen de l'efficacité de la stratégie de mobilisation des ressources.</p>	<p>Organismes chefs de file</p> <p>Initiative spéciale/Bureau du Coordonnateur spécial</p> <p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale</p> <p>Organismes chefs de file</p> <p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale</p>
<p>5. Renforcer le secrétariat de l'Initiative spéciale en :</p> <p>a) Resserant sa relation de travail avec le Bureau du Coordonnateur spécial;</p>	<p>Accords sur les relations de travail.</p> <p>Recensement des domaines d'activité conjointe.</p> <p>Formulation et exécution d'un programme de travail conjoint.</p> <p>Établissement conjoint des rapports.</p>	<p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale</p> <p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale</p> <p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale</p> <p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale</p>
<p>b) Resserant sa relation de travail avec la division organique de la CEA;</p> <p>c) Resserant sa relation de travail avec les centres de liaison au sein des organisations et organismes, y compris l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique;</p> <p>d) Lui allouant les ressources nécessaires.</p>	<p>Par l'intermédiaire des deux Présidents, associer la CEA aux réunions des équipes d'appui technique et aux arrangements de groupe du PNUD.</p> <p>Mettre à jour la liste des centres de liaison.</p> <p>Organiser les équipes d'appui technique.</p> <p>Formuler une stratégie de rationalisation.</p> <p>Renforcer le flux de l'information.</p> <p>Étudier les arrangements de partage des coûts au sein du système des Nations Unies et avec les donateurs.</p>	<p>Initiative spéciale</p> <p>Initiative spéciale/centres de liaison au sein des organismes</p> <p>Initiative spéciale/centres de liaison au sein des organismes</p> <p>Initiative spéciale/centres de liaison au sein des organismes</p> <p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale/CEA</p>
<p>6. En matière de coordination, il faudrait intensifier l'action en ce qui concerne notamment :</p> <p>a) Le rôle de plaidoyer du Secrétaire général et son orientation, le suivi, le rôle en matière de suivi et le rôle de catalyseur du Bureau du Coordonnateur spécial, et le rôle opérationnel du PNUD et de la CEA;</p> <p>b) Le renforcement des mesures de coordination visant à mettre en place un cadre d'action dynamique et commun au niveau du terrain.</p>	<p>Élaborer des notes d'orientation et des recommandations périodiques à l'intention du Secrétaire général et des comités exécutifs.</p> <p>Mise en oeuvre d'un cadre stratégique commun des diverses priorités.</p>	<p>Bureau du Coordonnateur spécial/Initiative spéciale</p> <p>Organismes chefs de file/groupes</p>

Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et le gouvernement sont chargés de promouvoir les notes de stratégie de pays, les évaluations communes de pays, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

7. Intensifier les efforts en vue d'instituer et d'appliquer une stratégie de mobilisation des ressources impliquant davantage les institutions de Bretton Woods.

Insitituer une équipe d'appui technique sur la mobilisation des ressources.

Initiative spéciale

Convenir des éléments essentiels d'une stratégie de mobilisation des ressources.

Banque mondiale/CEA/PNUD

Élaborer une stratégie de la mobilisation des ressources d'ensemble.

PNUD/Banque mondiale/CEA

Constituer un groupe de la mobilisation des ressources.

Organismes chefs de file

Annexe IV

Indicateurs de résultats pouvant être utilisés pour contrôler la réalisation des objectifs correspondant aux domaines prioritaires de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

Gouvernance

Objectif : Promouvoir la bonne gouvernance.

Indicateurs

- a) Consolidation de la paix et réconciliation
 - Nombre de manifestations de protestation et fréquence des troubles civils accompagnés de violence;
 - Nombre de recours au mécanisme de règlement des conflits par des moyens non violents (tribunaux, règlements extrajudiciaires des litiges, mécanismes internes);
 - Exhaustivité des mécanismes utilisés pour régler les problèmes en question;
- b) Interactions entre l'État et la société civile
 - Nombre, nature et portée des concertations, auditions publiques, référendums, élections (locales et nationales), partenariats entre le secteur public et le secteur privé, commissions créées pour étudier les questions relatives aux minorités et autres commissions;
 - Importance des questions traitées dans les concertations;
- c) Mise en place et gestion de services publics
 - Part du budget allouée aux activités visant à améliorer les résultats;
 - Évaluation des mesures de modernisation visant à répondre aux besoins futurs;
 - Portée des mesures et des grandes orientations multiculturelles;
- d) État de droit et appareil judiciaire
 - Nombre de lois votées et appliquées dans des domaines clefs des politiques de développement;
 - Nombre et efficacité des mécanismes – officiels et non officiels – mis en place pour faire respecter la loi (fréquence de publication du journal officiel, nombre d'affaires jugées, durée moyenne de la détention avant jugement, nombre de plaintes déposées par les citoyens et suites données);
- e) Infrastructure organisationnelle de la vie civile
 - Nombre, diversité, taille et influence des organisations de la société civile;
 - Transparence et facilité des processus administratifs.

Sources

Il sera demandé à la Division de l'économie et de l'administration publique (Service de la gestion et de l'administration publique) du Département des affaires économiques et

sociales d'évaluer, en consultation avec les coordonnateurs résidents, toutes les sources évoquées ci-dessus.

L'informatique au service du développement

Objectif : Faciliter la circulation de l'information.

Indicateurs

- a) Densité d'utilisation de l'Internet : nombre d'utilisateurs pour 10 000 habitants;
- b) Nombre de sites Web.

Source

CEA.

Éducation

Objectif : Assurer une éducation de base à tous les enfants en Afrique.

Indicateurs

- a) Taux national d'alphabétisation;
- b) Taux annuel d'inscription dans l'enseignement élémentaire et l'enseignement secondaire (par sexe) en zones urbaines et en zones rurales;
- c) Taux annuel d'inscription dans l'enseignement secondaire (par sexe) dans les zones urbaines et les zones rurales;
- d) Pourcentage d'enfants inscrits en première année dans l'enseignement primaire qui atteignent la cinquième année;
- e) Part du budget annuel allouée à l'éducation;
- f) Données annuelles sur l'aide au secteur de l'éducation;
- g) Connaissances acquises en matière de lecture, de calcul et de compétences pratiques;
- h) Pourcentage d'instituteurs certifiés dont le diplôme correspond aux normes nationales;
- i) Taux d'alphabétisation des 15-24 ans;
- j) Taux d'alphabétisation des adultes : pourcentage d'alphabètes parmi les personnes âgées de 15 et plus;
- k) Alphabétisation et égalité des sexes : taux d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes.

Sources

UNICEF, UNESCO, Banque mondiale et OCDE (Comité d'aide au développement).

Santé

Objectif : Promouvoir un meilleur fonctionnement du secteur de la santé.

Indicateurs

- a) Pourcentage de la population ayant accès à des services de soins de santé primaires;
- b) Taux de prévalence du VIH parmi la population adulte;
- c) Taux de prévalence du sida parmi les femmes enceintes;
- d) Espérance de vie à la naissance (par sexe);
- e) Taux de mortalité infantile;
- f) Taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans;
- g) Taux de mortalité maternelle;
- h) Pourcentage d'accouchements effectués par du personnel de santé qualifié.

Sources

Banque mondiale, UNICEF et OMS.

Questions relatives à la population et à la condition féminine

Objectif : Assurer l'égalité entre les sexes et valoriser les femmes.

Indicateurs

- a) Existence d'une politique volontariste de promotion de l'égalité entre les sexes;
- b) Signature, ratification et mise en oeuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes;
- c) Existence d'une politique nationale officielle en matière de population qui réponde aux critères du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
- d) Existence d'une politique sanitaire accordant à la santé en matière de reproduction la place que lui reconnaît le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
- e) Existence d'une législation sur l'âge minimum du mariage;
- f) Existence d'une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication à l'appui de programmes de santé en matière de reproduction et de planification familiale;
- g) Pourcentage d'étudiants ayant reçu une éducation en matière de population et de vie familiale au cours d'une période donnée;
- h) Prévalence de la séroposivité parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans;
- i) Pourcentage d'accouchements effectués par du personnel de santé qualifié (à l'exclusion des accoucheuses traditionnelles);
- j) Taux d'utilisation de la contraception;
- k) Pourcentage de la population ayant accès aux soins de santé primaires;

- l) Taux de mortalité infantile;
- m) Taux d'alphabétisation des femmes;
- n) Taux de contamination par le VIH parmi la population âgée de 15 à 24 ans (par sexe);
- o) Taux synthétique de fécondité;
- p) Taux de fécondité des adolescents;
- q) Pourcentage de filles inscrites dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Source

FNUAP.

Diversification économique

Objectif : Diversifier les activités économiques liées à la production et à l'exportation.

Indicateurs

- a) Part du PIB imputable au secteur manufacturier;
- b) Rapport entre les exportations de produits manufacturés et les exportations totales.

Sources

Organisation des Nations Unies, CNUCED.

Objectif : Ouvrir l'accès aux marchés et créer des possibilités d'échanges commerciaux.

Indicateurs

- a) Droits de douane appliqués aux principaux produits de base africains par les grands pays développés;
- b) Part du marché détenue dans les pays développés.

Source

CNUCED.

Coopération et intégration régionales

Objectif : Favoriser la coopération et l'intégration économiques régionales et sous-régionales.

Indicateurs

- a) Droits de douane en vigueur entre les pays de la région;
- b) Données sur le commerce entre les pays de la région.

Sources

CNUCED, CEA et OUA.

Autres domaines prioritaires

Mobilisation des ressources

Objectif : Dynamiser les courants de ressources financières d'origine extérieure.

Indicateurs

- a) Données annuelles relatives aux flux de ressources (montants bruts et montants nets);
- b) Données annuelles relatives à l'aide publique au développement et aux investissements étrangers directs (montants bruts et montants nets).

Sources

OCDE (Comité d'aide au développement), FMI et CNUCED.

Objectif : Mobiliser les ressources internes.

Indicateurs

- a) Taux d'épargne intérieure;
- b) Réglementation du secteur bancaire.

Sources

Banque mondiale et FMI.

Eau

Objectif : Assurer à tous les habitants de l'Afrique un approvisionnement en eau suffisant.

Indicateurs

- a) Pourcentage de la population ayant accès à un système d'approvisionnement en eau;
- b) Pourcentage de la population utilisant de l'eau potable sous conduite;
- c) Pourcentage de la population buvant l'eau des fontaines publiques;
- d) Pourcentage de la population buvant de l'eau pompée ou puisée;
- e) Pourcentage de la population buvant de l'eau provenant de réservoirs bien protégés ou couverts;
- f) Pourcentage de la population des zones urbaines et des zones rurales ayant accès à des installations sanitaires;
- g) Pourcentage de la population totale des zones urbaines ayant accès au réseau municipal d'approvisionnement en eau (par rapport à la population des zones périurbaines);
- h) Répartition (en pourcentage) du volume total d'eau provenant des bassins versants utilisé pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'irrigation;
- i) Pourcentage d'eau potable provenant des eaux de surface (lacs, rivières, etc.) et des eaux souterraines;

- j) Pourcentage du volume total des ressources en eau destinées à la consommation humaine;
- k) Pourcentage de maladies et de décès attribués à des vecteurs ou à des maladies d'origine hydrique.

Sources

PNUD, PNUE, UNICEF, OMS et FAO.

Sécurité alimentaire

Objectif : Fournir à tous les habitants de l'Afrique des denrées alimentaires nécessaires à leur survie.

Indicateurs

- a) Données annuelles relatives à la production agricole, pour chaque produit de base;
- b) Disponibilité de réserves alimentaires (en tonnes métriques, par habitant et par produit de base);
- c) Données annuelles relatives à la consommation alimentaire, par habitant, par âge et par sexe;
- d) Progrès accomplis dans la lutte contre la désertification (nombre d'hectares reconquis par année);
- e) Données annuelles relatives à l'apport d'aide et aux dépenses publiques.

Sources

FAO, UNICEF et PNUD.

Pauvreté

Objectif : Éliminer la misère.

Indicateurs

- a) Taux de pauvreté mesuré par le pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour;
- b) Taux de pauvreté mesuré par le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté défini à l'échelon national;
- c) Écart entre les revenus des pauvres et des riches (en pourcentage).

Source

Banque mondiale.

Dettes

Objectif : Alléger sensiblement le fardeau de la dette.

Indicateurs

- a) Données annuelles relatives au montant total de la dette, par type de dette (bilatérale, multilatérale, commerciale);
- b) Données annuelles relatives au service de la dette (intérêts et amortissement).

Sources

Banque mondiale et FMI.

Note : Les indicateurs observés vaudront pour tous les pays du continent africain et les pays où sont exécutés les programmes prioritaires de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Les données pourront couvrir la période allant de 1994 (soit deux ans avant le lancement de l'Initiative spéciale) à l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.
